
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-sixième séance – Mercredi 25 novembre 2020, à 20 h 35

Présidence de M^{me} Albane Schlechten, présidente

La séance est ouverte à 20 h 35 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M^{me} Christina Kitsos*, conseillère administrative, *MM. François Bärtschi, Simon Brandt, Timothée Fontolliet, M^{me} Julie Frossard, MM. Christo Ivanov, Théo Keel, M^{mes} Paule Mangeat, Audrey Schmid et Salma Selle.*

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M^{me} Frédérique Perler*, vice-présidente, *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif, *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, conseillère administrative.

CONVOCATION

Par lettre du 11 novembre 2020, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 24 novembre et mercredi 25 novembre 2020, à 17 h 30 et 20 h 30.

Exhortation – Communications du Conseil administratif et du bureau
du Conseil municipal – Motion: violences à l'encontre des femmes

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Motion du 24 novembre 2020 de M^{me} Marie-Agnès Bertinat: «Dès les premiers signes de violences...» (M-1576)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les violences commises à l'encontre des femmes ne cessent d'augmenter, plus particulièrement en cette période de pandémie;
- que la violence est plurielle et qu'elle ne se borne pas aux seuls coups et blessures mais qu'elle commence souvent par des paroles et des pressions psychologiques;
- que toute forme de voie de fait à l'encontre des femmes doit être combattue en amont en sensibilisant les femmes et les hommes aux premiers signes de violences, et ce, dès la puberté;
- que toutes les populations, quels que soient leur niveau d'études, financier ou encore leur milieu familial ou leur origine, sont touchées par les violences conjugales,

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 3646.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- une campagne de sensibilisation et d'information auprès de toutes les femmes et de tous les hommes, et ce, dès leur puberté, pour les sensibiliser aux mécanismes de la violence afin de s'en défendre et surtout de s'en prémunir;
- une séance d'information auprès des nouvelles et des nouveaux arrivants sur le territoire de la Ville de Genève, pour les sensibiliser aux mécanismes de la violence, afin de les informer de leurs droits et surtout des aides existantes vers lesquelles ils pourront se tourner.

Préconsultation

M^{me} Marie-Agnès Bertinat (UDC). Hier, j'ai demandé l'urgence sur la motion M-1576, une version modifiée de la motion M-1568 qui avait été refusée par le plénum. Je l'ai modifiée, Mesdames et Messieurs, pour qu'enfin vous puissiez tous la voter – et je vous en remercie. Pourquoi l'urgence? Parce que nous ne sommes pas à l'abri d'une troisième vague de Covid-19, ou de tout autre imprévu, et que ce sujet est malheureusement toujours d'actualité. Nous devons impérativement sensibiliser les femmes à la violence, car elles auront peut-être un jour à y faire face. Les statistiques sont effrayantes: en Suisse, une femme sur cinq subira dans sa vie une violence physique ou sexuelle; dans le monde, une femme sur trois y sera confrontée, selon l'Organisation des Nations unies (ONU).

Je profite de relever ici la différence significative que je viens de citer, pour revenir sur le considérant de la motion initiale que j'ai dû modifier. J'ai été accusée de stigmatiser des populations; je n'avais pourtant dénoncé aucun pays, aucune religion ni aucune culture en particulier, alors que toutes les études démontrent que la violence est plus forte à certains endroits du monde.

Voyez par vous-mêmes: selon l'Unicef, dans plus de la moitié des pays où la violence conjugale est constatée, les femmes la justifient encore plus que leurs partenaires masculins. Ainsi, au Burundi, en 2013, 73% des femmes contre 44% des hommes pensent qu'un mari est en droit de frapper son épouse si elle brûle le repas, se dispute avec lui, sort sans son autorisation, néglige les enfants ou refuse d'avoir des rapports sexuels. Il en va de même en Ethiopie, où 68% des femmes trouvent ces violences légitimes, contre 45% des hommes. En Guinée, 92% des femmes estiment qu'une telle violence est normale. Vous pouvez trouver tous ces chiffres sur le site marchemondiale.ch, Mesdames et Messieurs. Au Sénégal, 87% des femmes sont victimes de violences; 80% au Pakistan; 62% en Bolivie. En Suisse, par comparaison, 20% des femmes subissent des violences – ce qui est trop, nous sommes tous d'accord là-dessus. Peut-être comprenez-vous pourquoi j'avais mis en évidence ce problème de façon beaucoup plus importante au sujet des nouvelles arrivantes dans notre ville.

Dans la motion M-1576, je parle aussi des jeunes. Pourquoi? Parce que, contrairement à ce que l'on croyait jusqu'à il n'y a pas si longtemps, les jeunes dès 15 ans subissent déjà des violences. Nous le savons grâce à une étude menée en 2018 par l'Université de Lausanne dans le canton de Neuchâtel. En dernière année du cycle d'orientation, 14% des jeunes filles questionnées fréquentaient un homme et 60% d'entre elles déclaraient avoir déjà subi des violences de la part de leur partenaire. Déjà à 15 ans! Les spécialistes ne se sont jamais penchés sur ce problème, se contentant d'observer que, si les causes des violences généralement commises envers les femmes n'étaient pas réunies, vu leur âge, cela ne devait pas exister.

Ces causes dénoncées sont l'argent, le logement ou encore la présence d'un nouveau-né. Parlons de l'argent: la dépendance financière est l'un des facteurs principaux de la violence, comme on me l'a souvent fait remarquer lorsque j'ai déposé ma motion. Mais quand la violence arrive, c'est justement trop tard! C'est pour ça que je souhaite que, grâce à la motion M-1576, les femmes voient venir ces problèmes bien avant que la relation soit installée, qu'elles puissent déjà anticiper tout cela et se protéger au mieux.

Je demande donc, dans les invites, une campagne de sensibilisation contre les violences faites aux femmes. Je parle bel et bien d'une campagne à effectuer beaucoup plus en amont que les premières expériences relationnelles. Je demande également des séances d'information en contact direct avec les femmes, pour les sensibiliser au fait que la violence s'insinue perversément: elle commence toujours avec des violences psychologiques et/ou verbales, des moqueries, des rabaissements, de la manipulation. Dès les prémices d'une relation amoureuse, les femmes doivent avoir une petite voix intérieure qui leur dise ce qui est normal ou pas, une petite étincelle de lucidité qui leur permette de se dégager au plus vite d'une relation toxique. Car une fois que la femme est victime, les séquelles physiques et psychologiques peuvent être irréversibles; la victime ne se remettra jamais et la société devra payer les frais de ces délits abjects.

D'où notre intérêt pour que la commune agisse. C'est pourquoi je demande aux conseillères municipales et aux conseillers municipaux de renvoyer la motion M-1576 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, afin qu'elle puisse y être rapidement traitée et qu'une campagne de sensibilisation sous forme de séances d'information soit bientôt mise sur pied.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 55 oui contre 2 non (3 abstentions).

M^{me} Jacqueline Roiz (Ve). Au sujet de la motion M-1576, je trouve un peu dommage que M^{me} Marie-Agnès Bertinat ait encore mentionné dans son intervention les références culturelles de sa motion précédente, la motion M-1568. On rappelle que les causes de la violence sont multifactorielles et très liées à des

rapports de force. Mais je parlerai ici de la motion dans sa formulation actuelle. Elle tombe très bien ce soir, puisqu'elle coïncide avec la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Il est intéressant de souligner qu'elle n'est pas directement en rapport avec cette journée, puisque sous sa forme antérieure et avec d'autres aspects parmi ses considérants elle avait été déposée lors de la session plénière précédente du Conseil municipal. Pour moi, c'est un indice de progrès dans la lutte contre les violences faites aux femmes. A cause de certains aspects polémiques, la motion M-1568 n'a pas été acceptée mais, je le répète, il faut noter que la motion M-1576 arrive au bon moment aujourd'hui.

Vouloir diminuer cette violence, c'est permettre une progression des objectifs du développement durable. En effet, selon la déclaration de l'ONU sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, celle-ci continue d'être un obstacle à la réalisation de l'égalité, au développement, à la paix, au respect des droits fondamentaux des femmes et des filles. Dans son ensemble, la promesse des objectifs du développement durable ne laisse personne de côté et ne peut être remplie sans mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles.

La violence s'exprime de différentes manières. M^{me} Bertinat les a déjà expliquées, mais j'aimerais ajouter certains points. Il y a la violence d'un partenaire intime, qui se manifeste par des coups, des pressions psychologiques, des viols conjugaux, des féminicides; il y a aussi une violence sexuelle qui s'exerce dans le harcèlement, les insultes discriminantes, sexistes, racistes, lesbophobes et transphobes; il y a encore les viols, les actes sexuels forcés, les avances sexuelles non désirées, les abus sexuels sur enfants, les mariages forcés, le harcèlement dans la rue, le harcèlement criminel, le cyberharcèlement. Vous pouvez imaginer la panoplie de cas et de situations, Mesdames et Messieurs! Sans oublier le trafic d'êtres humains, la mutilation génitale féminine et le mariage précoce.

J'en reviens maintenant à la motion M-1576. Parmi les arguments avancés, il est écrit dans les considérants que «toutes les populations, quels que soient leur niveau d'études, financier ou encore leur milieu familial ou leur origine, sont touchées par les violences conjugales». En effet, les violences faites aux femmes touchent toutes les couches de la société, tous passeports confondus. Il est aussi écrit que «les violences commises à l'encontre des femmes ne cessent d'augmenter, plus particulièrement en cette période de pandémie». Quand on sait que 75% des homicides en Suisse ont été commis dans la sphère domestique et que 61% des victimes étaient des femmes, on imagine ce que représente l'effet du Covid-19 en termes d'augmentation des violences dans le couple et la famille! Le confinement accentue les moments de tension, le stress, l'anxiété, et diminue le temps de répit pour les victimes.

J'en viens aux invites de la motion, qui nous intéressent encore davantage. Elles proposent une campagne de sensibilisation auprès de toute la population sur les mécanismes qui conduisent à la violence conjugale, et prévoient une

information aux nouveaux arrivants sur notre territoire concernant leurs droits et les aides existantes. On peut énumérer toute une palette de mécanismes de la violence: le terrorisme psychologique, l'augmentation par paliers, l'isolement de la victime, la contrainte, le rabaissement, le contrôle, la violence économique et les réactions de sidération de la victime, qui l'empêchent de réagir. Les invites de cette motion sont donc très intéressantes, car elles permettent de prendre en compte des facteurs de risque liés à ces mécanismes; elles ne se focalisent pas seulement sur la victime, mais aussi sur les causes systémiques de cette violence.

J'aimerais encore mentionner quelques chiffres du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes: entre 2009 et 2018, 249 homicides ont été commis, dont 74,7% des victimes sont des femmes et des filles.

En conclusion, la motion M-1576 est nécessaire. Si certaines actions ont déjà été entreprises par le Service Agenda 21 – Ville durable, elle a le mérite d'appuyer lesdites actions et, probablement, de les développer. Pour ces raisons, les Verts soutiennent entièrement ce projet de motion et souhaitent donc son renvoi à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse ou, éventuellement, son vote sur le siège. (*Applaudissements.*)

M^{me} Roxane Aubry (S). En ce 25 novembre, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le Parti socialiste réitère d'autant plus fortement et fermement son soutien à toutes les initiatives visant à dénoncer, condamner ou lutter contre ce fléau mondial qui gangrène notre société et les relations humaines. Au niveau suisse, une femme sur cinq subit des violences domestiques au cours de sa vie. Cette proportion élevée est inacceptable, à plus forte raison dans un pays qui dispose de ressources, de connaissances et de moyens importants pour enrayer ce phénomène.

Pourtant, la violence sous toutes ses formes – qu'elle soit physique, économique, sexuelle ou psychologique – est malheureusement omniprésente, que ce soit dans l'espace public, dans les milieux professionnels, scolaires, politiques, ou encore dans la sphère privée, conjugale et familiale. La violence constitue un facteur de stress pesant lourdement sur les individus qui y sont exposés, quels que soient leur âge, leur genre, leur origine ethnique ou leur classe socioéconomique. La violence ne connaît pas de frontières ni de pays.

La violence engendre bien souvent, chez ses victimes directes ou indirectes, des sentiments de honte, de peur ou de culpabilité. Oser en parler et demander de l'aide représente parfois un obstacle infranchissable, surtout dans certains contextes où les pressions, voire les menaces sur les victimes sont fortes. Sortir de la violence domestique peut prendre des semaines, des mois, et même des années. Les mécanismes de la violence sont complexes, tout comme certains facteurs de

vulnérabilité qui peuvent renforcer ou aggraver les risques d'exposition à cette violence. Sortir de ces mécanismes nécessite bien souvent qu'on se fasse accompagner par des professionnels experts de cette problématique, dans une approche globale: psychologique, juridique et socioéconomique.

Le Parti socialiste soutient l'idée de la motion M-1576 et son intention de prévenir l'apparition de la violence en sensibilisant femmes et hommes à travers des actions de sensibilisation et d'information – actions indispensables pour informer les citoyens et citoyennes sur leurs droits et les organismes de soutien existants. Le Parti socialiste souligne également que les mesures de prévention doivent impérativement être renforcées par des dispositifs d'aide et d'accompagnement aux victimes et qu'il est indispensable de consacrer davantage de moyens à ce champ d'intervention. En effet, les foyers d'hébergement à Genève sont pleins et les organismes de soutien saturés de demandes, vu le contexte lié au Covid-19 qui a engendré une forte augmentation de la violence conjugale.

Le Parti socialiste soutiendra le renvoi de la motion M-1576 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, notamment dans le but que des auditions puissent y être effectuées pour mettre en lumière ce qui est déjà entrepris dans ce domaine à Genève et pour identifier clairement les besoins pas encore couverts à ce jour. Sur cette base, il s'agira de déployer des actions pertinentes susceptibles de toucher un maximum de personnes et de publics diversifiés, dans une approche globale allant des campagnes de prévention à une prise en charge renforcée de toutes les victimes, quelle que soit leur origine ethnique. (*Applaudissements.*)

M^{me} Anne Carron (PDC). La pandémie fait partie des facteurs aggravants de la violence domestique. Cela nous a été rappelé au printemps dernier par un rapport de l'ONU qui pointait notamment jusqu'à 30% d'augmentation de cette violence dans certains pays européens. Ces informations fiables sont inquiétantes; elles le sont d'autant plus que la situation avant le Covid-19 était déjà préoccupante, cela a été dit. La violence domestique est d'ailleurs l'une des violations des droits humains les plus répandues. Les enfants et les personnes âgées victimes d'abus et de négligence sont aussi concernés – dans une moindre mesure pour les hommes, je pense qu'il est bon de s'en souvenir.

La motion M-1576 est l'occasion, pour le Parti démocrate-chrétien, de saluer tout le travail déjà réalisé en matière de sensibilisation contre la violence à Genève par le Canton, les associations et la Ville. Nous pouvons tout à fait rejoindre les préoccupations de M^{me} Bertinat quant à la nécessité d'agir en amont, avant que la violence ne surgisse, et de réfléchir aux actions dans ce sens qui n'existeraient pas encore et pourraient être entreprises – mais beaucoup de choses sont déjà faites, il faut le répéter. Le Canton, sous l'égide du Département des finances et des ressources humaines dirigé par M^{me} Fontanet, s'est montré proactif et diligent

sur ces questions, notamment avec la mise en place ce printemps de nouvelles mesures pour prévenir la violence dans le couple et la famille et assurer la prise en charge des personnes concernées. Cela aussi a déjà été évoqué.

Les statistiques pour 2019 annoncent une baisse de 2% par rapport à 2018 des infractions de violence dans notre canton, mais ces données nous rappellent néanmoins que près d'une infraction sur deux concerne la violence domestique. Les chiffres indiquent que, dans la population majeure, 83% des victimes sont des femmes et 69% des auteurs sont des hommes. Chez les mineurs, la répartition filles-garçons serait apparemment plus équilibrée. Ces chiffres nous appellent, bien sûr, à nous interroger sur les mesures supplémentaires à prendre pour prévenir ces violences qui sont inacceptables, je le répète.

Nous sommes disposés à renvoyer la motion M-1576 en commission, quand bien même nous ne rejoignons pas les propos qui sous-tendaient l'intervention de la motionnaire tout à l'heure et que nous avons perçus comme stigmatisants; nous les regrettons vivement. Cela dit, si notre délibératif décidait d'aller dans le sens demandé, nous insistons aussi pour que l'action de la Ville s'inscrive dans un dispositif d'entente avec le Canton et les associations, afin d'éviter des doublons et d'obtenir le meilleur résultat possible.

Enfin, la mise en œuvre de l'information aux nouveaux habitants nous interpelle également; compte tenu de la diversité des situations, ce processus nous paraît des plus délicats. Comme cela a été dit, les violences domestiques touchent toutes les strates de la population, quelle que soit l'origine des personnes. La discussion en commission et les auditions qui seront menées dans ce cadre permettront certainement de trouver un chemin. C'est ce que nous souhaitons! (*Applaudissements.*)

M^{me} Corinne Bonnet-Mérier (EàG). La violence, on l'imagine au premier abord sous la forme de coups. On pense aux blessures, aux marques physiques qu'elle laisse. Mais la violence est beaucoup plus traître, surtout quand elle attaque psychologiquement! Quelques mots qui paraissent d'une extrême banalité – «ce pantalon te grossit», «ton plat aurait pu être meilleur», «tu es encore fatiguée!» – peuvent détruire quelqu'un bien plus que des coups.

La perte de confiance en soi, l'impression de n'être jamais à la hauteur des attentes, l'espoir d'une reconnaissance qui n'arrive jamais, c'est très souvent le début d'un engrenage destructeur – surtout quand cette violence est accompagnée d'un «mais je te dis ça pour ton bien!». Réaction: «Il ou elle m'aime, c'est pour mon bien, alors de quoi je me plains? J'ai de la chance d'avoir quelqu'un qui veille à ce que je devienne meilleur-e chaque jour, qu'est-ce que je veux de plus?» Cela n'est pas de l'amour, chers collègues! C'est une manifestation malsaine du

pouvoir que quelqu'un veut exercer sur l'autre. Cette violence n'est pas brutale au sens premier du terme; elle s'insinue par petites touches, elle augmente jusqu'à envahir complètement la personne qui en est victime, en ne lui laissant aucune échappatoire. Et si, en plus, cette dernière est coupée de tout contact avec l'extérieur, elle n'aura personne pour l'alerter.

Les paroles ou les actes violents commis en présence d'enfants induisent chez eux le sentiment que cette façon de faire est normale, puisqu'ils n'ont que ce modèle de fonctionnement. Une remarque blessante accompagnée d'un rire, ce n'est pas méchant, puisque papa ou maman rigole! La plupart du temps, les enfants grandissent en reproduisant ces comportements, puisque tel est leur modèle de vie. La demande faite dans la motion M-1576 de cours de sensibilisation à la violence dès la puberté aura le grand avantage de fournir à l'enfant une vision différente de ce qu'il vit à la maison. Il pourra non seulement se rendre compte du fait que la violence n'est pas normale, mais aussi se trouver avec des professionnels vers qui il pourra se tourner pour en parler en dehors du cercle familial.

Chez les adultes, la sensibilisation prévue dans la motion permettra une prise de conscience, dans un lieu neutre, sur ce qu'est une relation normale et apaisée. Lorsqu'on se trouve dans une situation de violence, quelle qu'elle soit, on ne s'en rend pas toujours compte. On vit avec, on ne voit pas que les limites sont souvent largement franchies. Alors oui, il est vital de proposer des cours de sensibilisation, car cela peut sauver des vies – et je ne parle pas à la légère! Il existe plusieurs associations actives dans ce domaine; il ne s'agit pas de remplacer leur expertise, mais de soutenir et de valoriser leur travail.

Ensemble à gauche soutiendra le renvoi de la motion M-1576 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse et vous invite, chers collègues, à faire de même. (*Applaudissements.*)

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Comme on l'a déjà rappelé, c'est aujourd'hui la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Dans un tel contexte, nous pensons que la motion M-1576 peut difficilement être écartée comme ça, d'autant plus qu'il s'agit tout de même de saluer l'ouverture d'esprit et l'écoute dont a fait preuve M^{me} Marie-Agnès Bertinat. En effet, elle a su entendre certaines réticences de groupes froissés par un ou deux propos parmi les considérants de sa motion précédente, la motion M-1568, qu'elle a donc corrigée. Ajoutons qu'elle est, au sein de ce parlement, une toute jeune élue qui a rédigé sa première motion sur les violences faites aux femmes et qui s'est montrée prête à écouter ce que lui disait le Conseil municipal.

Il faut saluer cet effort et soutenir sa motion – mais ce ne sera pas pour cette seule raison que le Parti libéral-radical la soutiendra. En effet, le but poursuivi

et les demandes émises sont parfaitement bien posés, même si certains points mériteraient d'être éclaircis. Le Parti libéral-radical aurait voulu que cet objet soit voté sur le siège, pensant qu'il n'était pas nécessaire de retravailler le texte en commission. Visiblement, on sera minorisés sur ce point; dès lors, il est sans doute judicieux que cette motion soit étudiée en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, puisqu'elle comporte deux ou trois éléments qui mériteraient d'être corrigés ou retravaillés.

J'en donnerai quelques exemples. Dans les considérants, il est écrit que «les violences commises à l'encontre des femmes ne cessent d'augmenter, plus particulièrement en cette période de pandémie». Il faut toujours faire attention avec les déclarations qui ne relativisent pas. Je lis dans la presse, à propos de la situation en Suisse, que dans la plupart des cantons la violence domestique n'a pas augmenté durant le semi-confinement, mais qu'il existe des disparités régionales. Alors, je ne sais pas... Ce qui est toujours un peu gênant, lorsqu'on parle de ces sujets-là, c'est les chiffres qu'on nous balance: cinq personnes sur huit, 85% des femmes... On nous sort des chiffres dont on ne sait pas d'où ils viennent. Il faut être bien conscients – ma préopinante l'a relevé – que la violence peut prendre des formes tellement subtiles qu'elle n'est pas forcément perceptible d'emblée et ne peut donc pas toujours être comptabilisée dans des statistiques.

Parmi les invites à retravailler en commission, je citerai la mention de la «campagne de sensibilisation et d'information auprès de toutes les femmes et de tous les hommes, et ce, dès leur puberté». Il me semble que c'est une action trop tardive. Je pense que la prévention contre la violence doit être abordée dès l'école primaire. D'ailleurs, il y a déjà beaucoup de cours de prévention sur le harcèlement scolaire et la violence. A mon avis, ce thème doit être abordé de manière beaucoup plus large – et à un très jeune âge.

Je terminerai en disant qu'il existe, bien entendu, de nombreux programmes sur lesquels la Ville de Genève pourra s'appuyer pour mener cette lutte contre la violence domestique. Il ne s'agit pas de faire élaborer de nouveaux programmes par des fonctionnaires! En 2016, des séances de prévention et des cours sur le harcèlement ont été donnés dans le cadre du Canton. En 2019, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a lancé un programme sur la prévention de la violence. A la fin de l'année 2014, il y a eu un programme de prévention de la Confédération et des Cantons, Villes et communes, basé sur l'efficacité de ces diverses approches. En novembre 2019, un programme fédéral portait sur la violence à l'égard des femmes et les mesures de prévention à adopter.

Enfin, la nature exacte de la séance d'information demandée par la motionnaire pour les nouvelles arrivantes et les nouveaux arrivants sur le territoire de la Ville de Genève méritera aussi d'être précisée. Un Valaisan venu s'installer à Genève sera-t-il considéré comme un nouvel arrivant? Et une personne venue de

France ou d'Allemagne? Qu'en sera-t-il des arrivants du Burundi? Je pense que cela mérite quelques précisions. Comme je le disais tout à l'heure, nous étions pour le vote sur le siège de la motion M-1576, mais je crois que le plénum votera plutôt son renvoi à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Tout d'abord, les Verts rejoignent ce qu'a dit M^{me} Rouillet sur un point: les remerciements adressés à M^{me} Bertinat, qui a su retoucher le texte de sa motion initiale en ayant entendu les sensibilités qu'elle avait touchées dans la rédaction de sa première mouture. Si nous sommes tous d'accord aujourd'hui, ce n'est pas le plus petit dénominateur commun qui nous met d'accord, mais le plus grand dénominateur commun, c'est-à-dire la lutte contre la violence domestique.

M^{me} Rouillet ne peut pas dire - vous lui transmettez mes propos, Madame la présidente - que le Covid-19 n'a pas été synonyme d'augmentation des violences domestiques. Et cela, pour la simple et bonne raison qu'en étant vingt-quatre heures sur vingt-quatre avec son agresseur il est quasiment impossible d'aller déposer plainte ou chercher de l'aide. Par conséquent, les chiffres concernant les plaintes déposées ne sont d'aucune utilité. Durant la pandémie, les violences domestiques à l'égard des enfants, des personnes âgées et des femmes en particulier ont augmenté.

Quant aux violences faites aux femmes, elles prennent plusieurs visages: absence de contribution financière pour manger à sa faim ou nourrir son enfant, peur justement de ne pas pouvoir nourrir son enfant - ce qui incite la victime à ne pas quitter son agresseur -, impossibilité d'exprimer librement son opinion par crainte de représailles, isolement social, absence de contacts avec des amis et, petit à petit, fréquentation limitée à quelques personnes qu'on ne peut voir que sous surveillance, obligation d'avoir une activité à temps partiel ou d'être femme au foyer... Aucune des mesures permettant aux femmes de se former et d'être indépendantes financièrement n'est alors prise en compte.

Ce que cette motion apporte d'extraordinaire, c'est l'idée d'une campagne de sensibilisation et d'information auprès de toutes les femmes et de tous les hommes. On ne lâche rien, on ne lâche personne! Cette sensibilisation auprès de tout un chacun aura également pour mérite de sensibiliser les différentes personnes qui interviennent dans des situations familiales difficiles, à savoir celles qui doivent gérer les droits de visite, fixer des contributions financières, recueillir des plaintes, isoler les victimes ou les protéger.

Une sensibilisation large est donc très importante. Nous n'y arriverons pas tout seuls, comme l'a rappelé tout à l'heure ma collègue M^{me} Bonnet-Mérier, parce que ces violences se répercutent aussi sur les enfants, qui deviennent violents à leur

tour. Par extension, nous savons qu'en grandissant dans une famille où on a subi et vu subir des violences le risque de devenir soi-même violent augmente drastiquement, ce qui finit par créer une société de violence. C'est donc au nom de toute la société que les Verts soutiennent la motion M-1576 et seraient même prêts à la voter sur le siège, si cette option était mise aux voix.

La présidente. La parole est à M. Daniel Dany Pastore.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Merci, Madame la présidente, mais je ne vais pas me mêler de cette conversation! Je me réserve pour la suivante, qui me paraît beaucoup plus intéressante...

La présidente. Je ne sais pas que faire de cette remarque. Elle vous appartient, Monsieur le conseiller municipal!

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je déplore moi aussi cette remarque de M. Pastore, alors que le débat avait jusqu'ici une certaine tenue. En ce 25 novembre 2020, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la motion M-1576 prend une couleur particulière, pour ainsi dire.

Mesdames et Messieurs, le dispositif de prévention contre la violence à l'égard des femmes relève souvent de la compétence cantonale; le rôle des municipalités est clairement subsidiaire. Il n'empêche que la Ville de Genève agit de manière importante, compte tenu de cette subsidiarité et de cette complémentarité. Elle agit notamment dans des domaines comme la violence sexiste et sexuelle en favorisant la promotion de l'égalité entre hommes et femmes. Elle a mené, mène et continuera de mener des campagnes dans ce sens. La première fut la fameuse campagne intitulée «ça veut dire non», sur la question du consentement; il y a eu aussi celle dont nous avons parlé hier, «objectif zéro sexisme dans ma ville».

Sur toutes ces questions, il est primordial que l'ensemble des entités publiques s'engage de manière importante, en collaboration avec les associations compétentes. Je tiens à saluer ici – entre autres – l'Association pour la promotion des droits humains (APDH), qui travaille avec des femmes migrantes et primo-arrivantes. C'est un travail important, pas toujours facile! Ces femmes se trouvent dans des situations de vulnérabilité et sont socialement défavorisées dans notre pays. Le Service Agenda 21 – Ville durable propose des modules de formation destinés aux agents de la police municipale (APM), par exemple, via

le deuxième Observatoire, cet institut romand de recherche et de formation sur les rapports de genre.

Même si notre rôle en tant que municipalité est subsidiaire, nous travaillons dans ce sens depuis de nombreuses années. Du reste, je rends hommage à M^{me} Salerno qui a beaucoup contribué à renforcer ce combat et à le concrétiser au niveau des lois – même si l'étape législative relève de la compétence cantonale. Par exemple, la Ville organise la réception lors des cérémonies d'accueil des nouveaux habitants et des nouvelles habitantes; elle favorise également la présentation des associations qui participent à ce type d'événement.

Vous l'avez dit, les unes et les autres: nous vivons un moment important. Un moment où la parole des femmes se libère – enfin, oserais-je dire! Nous nous devons d'accompagner, d'encourager et de soutenir ces mouvements, cette volonté de lutte contre les violences faites aux femmes. Malheureusement, de telles agressions sont continuelles au travail, dans l'espace public et la sphère privée. Cela nous rappelle que les femmes sont encore considérées comme n'étant jamais à leur place. Les violences misogynes, sexistes, lesbophobes et transphobes sont commises par des gens qui rejettent l'altérité, la distinction, la différence. Ces violences sexistes, racistes et islamophobes – quotidiennes pour beaucoup de femmes migrantes – prennent la forme de remarques agressives, de différents types de dévalorisation, de propos injurieux... Pour ces femmes, c'est une tentative de délégitimation de leur genre.

Si vous me le permettez, j'aimerais citer Simone de Beauvoir, qui a dit: «Change ta vie aujourd'hui. Ne parie pas sur le futur, agis maintenant, sur-le-champ.» Oui, Mesdames et Messieurs, face aux violences faites aux femmes, nous avons un impérieux devoir d'action et d'immédiateté. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif accueille très favorablement la motion M-1576 et vous demande de la voter. Merci!

(La présidence est momentanément assurée par M. Amar Madani, premier vice-président.)

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 45 oui contre 16 non (2 abstentions).

- 5. Projet de délibération du 27 mars 2019 de M^{mes} et MM. Jannick Frigenti Empana, Albane Schlechten, Martine Sumi, Maria Vittoria Romano, Ahmed Jama, Pascal Holenweg, Corinne Goehner-da Cruz, Maria Casares, Christiane Leuenberger-Ducret, François Mireval, Ulrich Jotterand, Régis de Battista, Sara Petraglio, Luis Vazquez, Olivier Gurtner, Taimoor Aliassi, Christina Kitsos, Emmanuel Deonna, Uzma Khamis Vannini, Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Laurence Corpataux et Marie-Pierre Theubet: «Sexisme et violences sexuelles: pas dans mon parlement!» (PRD-222)¹.**

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- les résultats choquants d’une récente étude de l’Union interparlementaire et de l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe, selon laquelle 85,2%² des femmes parlementaires ou travaillant au sein d’un parlement ont fait face à des violences psychologiques au cours de leur mandat et 58,2% de ces femmes ont été la cible d’attaques sexistes en ligne sur les réseaux sociaux;
- le fait que les parlements ont un rôle d’exemplarité important;
- la nécessité de protéger toutes les personnes qui travaillent ou évoluent au sein des parlements,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 2, de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – de renforcer les politiques internes au parlement visant à éliminer le sexisme, le harcèlement et les violences fondées sur le genre;

Art. 2. – de mettre en place un mécanisme de plainte et d’enquête confidentiel;

Art. 3. – d’établir et d’appliquer des sanctions disciplinaires contre les auteurs et autrices;

¹ «Mémorial 176^e année»: Annoncé, 6366. «Mémorial 177^e année»: Motion d’ordonnement, 320. «Mémorial 178^e année»: Motion d’ordonnement, 3646.

² <http://website-pace.net/documents/19879/5288428/20181016-WomenParliamentIssues-FR.pdf/468c8b33-1d60-47ea-94f6-1f1a8ef3dd55>

Projet de délibération: sexisme et violences sexuelles au parlement

Art. 4. – de dispenser des formations sur ces questions à l’ensemble des personnes qui travaillent au parlement;

Art. 5. – de mener des actions de communication et de sensibilisation.

Préconsultation

M^{me} Albane Schlechten (S). Merci de me céder la parole à ma place de conseillère municipale socialiste, Monsieur le président de séance. Afin d’éviter la confusion d’hier, nous avons un peu changé la «chorégraphie» pour que je puisse m’exprimer en tant qu’auteure du projet de délibération PRD-222.

Certains chiffres ont déjà été mentionnés par mes préopinants de différents groupes au cours du débat précédent sur la motion M-1576, je n’insisterai donc pas – sans compter qu’on peut faire dire ce qu’on veut aux chiffres, finalement! En revanche, je soulignerai une donnée ressortie d’une étude menée en 2019 par Amnesty International, selon laquelle une femme sur cinq a déjà subi des agressions à caractère sexuel. Avez-vous déjà regardé autour de vous, Mesdames et Messieurs? Pourquoi ce chiffre nous paraît-il à toutes et à tous énorme? Parce qu’on n’en parle pas! Parce qu’il existe encore de nombreux tabous sur cette question.

Nous avons les moyens, afin de mieux comprendre ces mécanismes et les facteurs qui permettent à ces violences de perdurer, de bénéficier de formations adéquates et de nous doter d’outils pour lutter contre ces violences – qu’elles soient physiques, verbales, symboliques ou encore structurelles: je pense ici à la sous-représentation des femmes en politique et au sein des conseils d’administration des entreprises. Il ne s’agit pas de dire qui a tort et qui a raison, mais de questionner les rapports de pouvoir au sein de notre institution, le Conseil municipal. C’est une chance de le voir évoluer avec son temps et de sortir grandis de ce que nous pouvons apprendre collectivement.

Vous serez sûrement surprises et surpris, Mesdames et Messieurs, de ce qu’on trouve dans la boîte une fois qu’on l’ouvre à la libre parole... Je parlais hier du rôle de témoin – un rôle-phare! – si précieux dans la lutte pour l’éradication des violences sexuelles. Que se passe-t-il dans votre famille? Pourquoi votre amie a-t-elle cessé de se rendre à son travail? N’y a-t-il pas des cris étranges dans l’appartement voisin? La Ville de Genève s’est dotée d’un plan d’action et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l’espace public et les lieux publics destinés au sport et à la culture, ainsi que dans les transports: il s’intitule «zéro sexisme dans ma ville». Nous avons les moyens de décliner ce plan ici et maintenant, ensemble.

Que dit le projet de délibération PRD-222? Que nous pouvons nous doter de formations – ça tombe bien, elles existent déjà! Nous pouvons donc en bénéficier.

Nous pouvons aussi adopter des outils de prévention, par exemple par le biais d'un dispositif de type personne de confiance; je citerai aussi le kit de lutte contre le harcèlement sexuel au travail, qui est sorti aujourd'hui. Même si nous sommes toutes et tous des miliciennes et des miliciens, le Conseil municipal est quand même, en quelque sorte, un lieu de travail pour nous; par conséquent, nous pouvons adopter aussi ce dispositif.

Je vous rappelle enfin que ce n'est pas une action isolée, puisque ce projet avait également été déposé en 2019 auprès du Grand Conseil et que, entre-temps, le Conseil national s'est lui aussi doté d'outils pour lutter contre le harcèlement dans ses rangées. Par conséquent, dire que le Conseil municipal peut se doter de tels outils n'est même pas tellement progressiste, aujourd'hui! Mesdames et Messieurs, je vous invite à voter ce soir les mesures prévues dans le projet de délibération PRD-222, pour ne pas perdre plus de temps. Je vous en remercie.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est acceptée par 58 oui contre 2 non (1 abstention).

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Alors, Mesdames, c'est extraordinaire! Je n'ai pas l'habitude de me vanter, ce n'est pas mon style... (*Rires.*) Que celui qui ne s'est jamais vanté de sa vie se lève le premier! Personnellement – pour les autres, je n'en sais rien, je ne veux pas me mêler de leur vie privée – c'est une dame qui m'a donné la vie et c'est ma grand-mère qui m'a élevé, dans les règles de l'art. J'ai eu des maîtresses... mais à l'école, s'il vous plaît! Soyons un peu sérieux! Et puis j'ai eu des relations, évidemment, et une femme qui m'a donné deux filles. Ce n'est pas merveilleux? Je baigne littéralement dans le système féminin! Je ne m'allongerai pas là-dessus plus longtemps, vous allez très bien comprendre... (*Rires.*)

Sacha Guitry a dit: «Je conviendrais bien volontiers que les femmes nous sont supérieures, si cela pouvait les dissuader de se prétendre nos égales.» Vous les dames, qui voulez l'égalité avec les hommes tout en préservant vos droits féministes, par exemple en matière de galanterie... (*Rires.*) Mais oui, c'est ce que vous préconisez actuellement: l'égalité avec les hommes en termes d'emploi et dans la vie en général! Alors, s'il vous plaît, Mesdames, revenez à la réalité: il y a tellement longtemps que vous nous êtes supérieures! Derrière chaque grand homme politique – et pas seulement – il y a toujours une femme. Elle reste parfois un peu dans l'ombre, on est bien d'accord là-dessus, mais elle est quand même là. Je ne citerai pas de noms, mais on connaît plusieurs cas de grands présidents où la dame guidait son mari par derrière et lui n'était qu'une simple icône.

Quand je vois les noms des signataires du projet de délibération PRD-222, je ne suis pas surpris de constater que la majorité sont des dames. Quant aux messieurs qui ont signé avec elles, j'espère que certains l'ont fait par complaisance

Projet de délibération: sexisme et violences sexuelles au parlement

et par solidarité – même s’il y en a pas mal, parmi eux, qui ont un côté féminin très développé. (*Vives réactions dans la salle.*)

M^{me} Michèle Roulet (PLR). C’est toujours la journée internationale pour l’élimination de la violence à l’égard des femmes... Il me semble d’ailleurs qu’on ne parle plus que de ça! A nouveau, on peut se poser des questions en voyant les chiffres qui nous sont donnés dans le projet de délibération PRD-222: il y est dit que «85,2% des femmes parlementaires ou travaillant au sein d’un parlement ont fait face à des violences psychologiques au cours de leur mandat». Mais on peut se demander s’il y a effectivement une augmentation de la violence ou, plutôt, une augmentation des discours et des débats sur ce thème.

Pour ne pas parler que de chiffres, venons-en aux articles de ce projet de délibération. Il est tout de même étonnant que ses auteurs veuillent établir des lois et des articles réglementaires pour notre parlement. D’abord, Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que nous sommes élus pour nous occuper des affaires de la Ville de Genève. Ensuite, je vous rappelle aussi que ce n’est pas parce que nous sommes un parlement que ledit parlement ne répond pas au champ d’application du Code pénal et de la loi fédérale. Par conséquent, je ne pense pas que nous soyons là pour nous créer des lois spécifiques destinées à nous-mêmes.

J’en viens aux articles de votre projet de délibération que vous voulez mettre en application. Il s’agit, je cite l’article premier, «de renforcer les politiques internes au parlement visant à éliminer le sexisme, le harcèlement et les violences fondées sur le genre». Bon, c’est bien... C’est une bonne introduction, on ne sera pas contre.

Le deuxième article demande «de mettre en place un mécanisme de plainte et d’enquête confidentiel». Là, il faudrait voir. Il me semble, juridiquement parlant, que si une plainte pénale est déposée elle ne peut pas être confidentielle. Il y a aura sans doute plusieurs avocats ou juristes dans cette salle pour nous le préciser. S’il y a plainte, cela signifie qu’il y aura peut-être procès – et donc que la partie accusée doit pouvoir se défendre en sachant d’où vient la plainte. Imaginez un parlementaire dont une personne dirait: «Je vous assure, il m’a touchée, et même plus que ça! Vous ne vous rendez pas compte des propos qu’il m’a tenus...» Ce parlementaire pourrait-il être accusé sur la base d’une plainte anonyme? Je pense que ce serait hors du cadre de la loi.

L’article 3 demande «d’établir et d’appliquer des sanctions disciplinaires contre les auteurs et autrices» – ou auteuses, ou auteures, je ne sais pas... Mais pour ça, nous avons un Code pénal! Si des infractions sont commises, que le coupable soit député ou conseiller municipal, il est juste qu’il subisse la sanction prévue pour sa faute par le Code pénal.

L'article 4 demande «de dispenser des formations sur ces questions à l'ensemble des personnes qui travaillent au parlement». Sur les bancs de la gauche, vous avez déjà voulu à plusieurs reprises nous forcer à subir des formations obligatoires. Je vous dis tout de suite que je n'y participerai pas! Nous ne nous trouvons pas ici dans le même cas de figure que celui de la déclaration faite aujourd'hui par M^{me} Fontanet, qui vient d'annoncer la publication d'un kit pour prévenir le harcèlement sexuel en précisant que ce dispositif, destiné aux fonctionnaires et aux entreprises, impliquerait une formation obligatoire. Dans ce cas précis, l'Etat est l'employeur et il peut imposer à ses employés une formation qu'il juge obligatoire. Mais nous ne sommes pas des employés!

Par ailleurs, Mesdames et Messieurs de la gauche, je doute qu'une formation donnée par vos bancs me convienne. Si on commence à me dire qu'il faut obligatoirement écrire «un-e travailleur-euse» parce que, sinon, c'est faire du harcèlement et ne pas prendre en compte les femmes, je ne serai peut-être pas d'accord! Et qui la donnera, cette formation? On voit tout de suite qu'il y en a, dans certains rangs, qui se précipiteront pour devenir formateurs et discipliner tous ceux qui n'adopteraient pas une certaine forme d'idéologie. On peut donc craindre que cette formation verse dans le subjectivisme.

Je passe à l'article 5, qui demande «de mener des actions de communication et de sensibilisation». Là, on ne sera pas contre. Après tout, il est quand même bien d'être sensibles...

En résumé, il est tout à fait inadmissible de vouloir instrumentaliser cette forme de violence qu'est la violence sexiste et sexuelle – elle existe, nous ne la nions pas – pour créer au sein du parlement des lois applicables à nous-mêmes. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que, comme tout citoyen, les parlementaires sont soumis aux lois.

Le président. Madame Roulet, votre temps de parole est écoulé. Vous devez conclure.

M^{me} Michèle Roulet. Les parlementaires ont donc les mêmes droits et les mêmes devoirs que n'importe quel citoyen. Il y a peut-être un domaine dans lequel nous sommes soumis à une loi et des règles que d'autres citoyens n'ont pas...

Le président. Vous devez conclure, Madame la conseillère municipale!

M^{me} Michèle Roulet. Pardon?

Le président. Votre temps de parole est épuisé.

M^{me} Michèle Roulet. Ah, d'accord! Je termine. La seule règle spécifique aux parlementaires, c'est celle que nous promettons de respecter lors de notre prestation de serment: dans le cadre de notre fonction, il y a des choses confidentielles et des secrets que nous ne devons pas diffuser. C'est la seule exception. Quant au reste, nous sommes des citoyens soumis à la loi fédérale.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Le projet de délibération PRD-222 évoque une problématique qui ne concerne pas seulement les autres: c'est de nous qu'il est question ici! Quand on parle de sexisme et de violences sexuelles, on pense souvent aux situations les plus dramatiques et les plus dures. Or, en général, il s'agit plutôt d'événements mineurs – mais qui ont leur effet, qui peuvent jeter le discrédit sur quelqu'un et qui se produisent dans le cadre des rapports de pouvoir.

Ma réflexion sur ce projet de délibération m'a rappelé un épisode que je vais vous raconter, chers collègues. Lors d'un changement d'attribution de commission, je rejoins ma nouvelle commission. Avant que la séance ne commence, un commissaire dit à haute voix à son voisin: «Elle avait quand même des plus beaux seins, la précédente!» Lors d'une séance ultérieure consacrée à la présentation d'un projet par une professionnelle, là encore, un commentaire est fait en aparté – mais de manière audible – sur son physique. Vu que cela se produit pour la deuxième fois, je dis à mon voisin que c'est tout de même incroyable, ce qu'il se permet comme remarques sexistes! Vous les avez vécues aussi, Mesdames et Messieurs, ces situations troubles qui créent un malaise. Elles ne sont pas assez graves pour qu'on réagisse, mais quand même assez importantes pour nous mettre dans une position inconfortable. Je trouve que ça suffit! Ces épisodes doivent cesser.

Le kit de prévention contre le harcèlement sexuel au travail, dont il a été question tout à l'heure, est sorti aujourd'hui. Il me paraît vraiment être un outil très précieux, grâce à toute l'information qu'il comporte sur les différentes formes de harcèlement et les différentes situations qui y sont liées, les personnes ciblées et les auteurs des violences. Ce kit s'adresse tant aux victimes de harcèlement sexuel qu'aux responsables de ces violences et aux employeurs – c'est-à-dire les services des ressources humaines. Il contient des fiches explicatives et des films. C'est vraiment un matériel parfaitement utilisable!

Il est indéniablement utile de mettre des mots sur ces différentes situations pour pouvoir les reconnaître. Il est important d'indiquer où s'adresser, si quelqu'un sent qu'il faut le faire. Et il est important aussi de définir un cadre d'application des mesures prévues. Le projet de délibération PRD-222 parle de sanctions, mais il s'agit en tout cas d'interventions par rapport à ce genre de

situations. Les formations et séances de sensibilisation peuvent être utiles pour faire connaître largement le problème et amener les gens à admettre que ces faits ne doivent pas rester tabous ni cachés. Ils sont peut-être habituels dans les rapports de force actuels, mais il est important de réagir et de ne pas laisser faire.

Pour ces raisons, nous pourrions accepter le projet de délibération PRD-222 sur le siège et laisser le Conseil administratif élaborer, avec le Service Agenda 21 – Ville durable, une proposition plus concrète et opérationnelle à nous soumettre. Cependant, il me paraît judicieux de faire déjà un certain travail au niveau de la commission du règlement, car l'élaboration d'une manière de réagir est déjà une forme de sensibilisation et de formation. On verra quelles autres propositions seront faites par rapport au vote de cet objet. Les deux alternatives que je viens d'évoquer nous paraissent possibles et nous suivrons celle que la majorité décidera. En tout cas, il est important d'avoir déposé – et aujourd'hui – ce projet de délibération; j'en remercie les auteurs. (*Applaudissements.*)

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Le sexisme et les violences sexuelles sont un phénomène universel de dénigrement des personnes d'un genre différent. Les valeurs, les préjugés, les comportements acquis au cours de notre vie – et dont nous n'avons pas toujours conscience – en sont le socle. M^{me} Nathalie Fontanet le définit dans la *Tribune de Genève* d'aujourd'hui comme «un comportement inopportun qui engendre un climat toxique». Je suis d'accord avec elle. Il est donc primordial que toutes les mesures nécessaires pour enrayer ce phénomène soient prises. On l'a caché longtemps. Même si on le nomme maintenant plus fréquemment, on continue à ne pas en voir une grande partie. On montre du doigt des entreprises, des personnes connues ou moins connues... Dans les discussions, cela concerne majoritairement les autres – mais pas nous! Car chez nous, ça ne se fait pas... Cependant, qui n'a pas laissé passer des propos ou des comportements irrespectueux liés au genre? Nous sommes donc toutes et tous concernés!

Je citerai quelques exemples tirés de mon expérience au Conseil municipal. En séance – cela se produit régulièrement depuis cinq ans – des présidents coupent la parole aux femmes, mais pas aux hommes. Voici ce que j'ai entendu dernièrement, lors de la prise de parole d'une élue en séance plénière: «T'as vu son T-shirt? Enlève ton T-shirt! Allez, enlève ton string!» Comme partout ailleurs, lorsqu'une femme ou une personne LGBTQI exprime son malaise, la réponse est: «T'as pas d'humour! Où est le problème? T'as un problème? T'es stressée?» Cela peut vous paraître anodin, Mesdames et Messieurs, mais j'en ai marre! Et je ne suis pas la seule à entendre ces propos qui veulent évacuer le malaise vécu.

Le respect, c'est pour aujourd'hui! Il faut déplacer les murs d'invisibilité liés au sexisme et à la violence sexuelle. On doit y arriver, au parlement... (*Brouhaha, rires et remarques dans la salle. Le président tape sur son pupitre pour réclamer*

le silence.) Quand je disais que le respect, c'est pour aujourd'hui... Je le redis: le respect, c'est pour aujourd'hui! (*Remarque.*)

Le président. S'il vous plaît!

M^{me} Laurence Corpataux. Je continue. Ce qui vient de se passer est un bon exemple... Il faut déplacer les murs d'invisibilité, non pas seulement en le disant haut et fort, mais il faut l'écrire, pour que ce ne soit pas juste une parole qui passe. Il faut inscrire cela dans un règlement qui permettra aux victimes de parler en toute confiance et en toute sécurité de leur vécu. Cela nous permettra également de mettre en place les mesures de prévention adéquates et, si besoin, en dernier recours, de sanctionner.

Pour ces raisons, les Verts et les Vertes – on pourrait dire aussi les Vertes et les Verts... – sont favorables au renvoi du projet de délibération PRD-222 à la commission du règlement. (*Applaudissements.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des intervenant-e-s après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

M^{me} Amanda Ojalvo (S). C'est beau, Mesdames et Messieurs, de vous voir toutes et tous – du moins une majorité d'entre vous – vêtus de rouge en ce 25 novembre 2020. La violence à l'égard des femmes est l'une des violations des droits humains les plus répandues. Ce fléau n'épargne pas le monde de la politique. Toléré, normalisé depuis bien trop longtemps, il se manifeste sous différents aspects: harcèlement, remarques ou attitudes sexistes, intimidation – voire des violences physiques. En 2018, l'Union interparlementaire (UIP) et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ont mené une étude qui démontrait que 85,2% des femmes parlementaires interrogées avaient subi des violences psychologiques liées à leur genre et que 67,9% de ces femmes avaient fait l'objet de remarques portant sur leur apparence physique ou fondées sur des stéréotypes de genre.

Cela n'est pas possible! Ces comportements ont une incidence directe sur le taux de participation des femmes à la vie politique et mettent un frein aux avancées vers l'égalité des genres. Le programme 2030 des Nations unies fait de l'élimination de la violence à l'égard des femmes dans tous les secteurs un objectif prioritaire. Il est temps de briser la culture du silence qui entoure ces actes. Si ce n'est pas oui, alors c'est non!

Je reprends les mots de l'ancienne présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, M^{me} Liliane Maury Pasquier: «Un message fort et clair doit être envoyé, selon lequel ces comportements sont tout simplement inacceptables. Dans une démocratie, le parlement doit être une institution exemplaire et un lieu où les femmes et les hommes peuvent travailler sur un pied d'égalité, dans le respect et la sécurité. C'est important non seulement pour l'efficacité de l'institution, mais également pour l'image du parlement aux yeux du public.» Je termine ici la citation de M^{me} Maury Pasquier.

En ce sens, le parlement de la Ville de Genève doit se munir d'une politique de tolérance zéro et montrer son exemplarité, car il est urgent de protéger les personnes qui travaillent ou évoluent au sein du Conseil municipal. En 2017, par l'intermédiaire du Service Agenda 21 – Ville durable, une politique proactive en la matière a vu le jour en Ville de Genève. Nous félicitons le Conseil administratif de l'époque d'avoir mis en place un tel dispositif; merci également au nouveau Conseil administratif d'avoir repris le flambeau.

Aujourd'hui, il est temps de faire un pas de plus – enfin... plusieurs pas! Par conséquent, nous invitons le Conseil administratif – je cite les articles du projet de délibération PRD-222 – à renforcer les politiques internes au parlement visant à éliminer le sexisme, le harcèlement et les violences fondées sur le genre, à mettre en place un mécanisme de plainte et d'enquête confidentiel, à établir et appliquer des sanctions disciplinaires contre les auteurs et autrices, à dispenser des formations sur ces questions à l'ensemble des personnes qui travaillent au parlement et à mener des actions de communication et de sensibilisation. Pourquoi ces mesures? Parce qu'il est vital de passer de la parole aux actes. Parce que les violences peuvent être sourdes, indicibles – mais pourtant si réelles! Parce que ce combat exige des mesures concrètes contre un problème bien trop présent dans la vie des femmes de notre société. Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs, le Parti socialiste vous invite à accepter le projet de délibération PRD-222 en le votant sur le siège. (*Applaudissements.*)

M. Ahmed Jama (S). Chers collègues, aujourd'hui est un jour important où nous devons tous rappeler l'importance de la lutte contre les violences faites aux femmes. Mais ce qui est inacceptable, dans les débats de ce soir, c'est le discours raciste, xénophobe et stigmatisant qu'on entend envers certains pays – des pays africains, comme par hasard! Comme si la violence n'existait que dans ces pays-là! Pourquoi l'Union démocratique du centre n'analyse-t-elle pas les problèmes qui se posent dans notre pays, notre canton et notre ville, afin de trouver les solutions adéquates pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles? Le jour où il n'existera plus de violence ni de sexisme dans notre pays, alors peut-être pourra-t-on donner des leçons en la matière... (*Applaudissements.*)

Projet de délibération: sexisme et violences sexuelles au parlement

M^{me} Albane Schlechten (S). Je serai très brève, mais je ne peux pas m'empêcher de répondre notamment à M. Daniel Dany Pastore; vous lui transmettez mes propos, Monsieur le président. Déjà, il a commencé son interpellation de tout à l'heure en disant «Messieurs»; donc il ne nous intègre pas dans la discussion, alors que c'est justement une discussion que nous devons mener toutes et tous ensemble. Le féminisme a beau comporter le terme «femme», ce n'est pas une question de femmes! Le féminisme, c'est la promotion de l'égalité. Vous pouvez être un homme féministe et vous pouvez être une femme qui n'est pas féministe. On en a d'ailleurs des exemples, ici... Alors, arrêtez avec ces clichés-là!

Quant au genre, là aussi, on a entendu de beaux stéréotypes! Quelqu'un a parlé de certains de mes collègues en disant qu'ils étaient plutôt féminins... Mais ça veut dire quoi, exactement? Quand on balance des termes comme ça et des stéréotypes pareils, il faut les comprendre! Et puis, il faut arrêter aussi de se situer dans cette société tellement binaire où on se permet de poser comme ça des cadres sur des personnes qui, de plus, sont des collègues.

Enfin, Monsieur le président, vous transmettez les précisions suivantes à M^{me} Rouillet, qui citait d'emblée le Code pénal lors de son intervention. On ne parle pas du Code pénal, ici! Ce serait trop simple, si la violence sexiste et sexuelle au parlement était punissable comme ça! Quand on parle d'égalité, notamment sur le lieu de travail, on se réfère à la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, pas au Code pénal. Par ailleurs, je signale que la promotion de l'égalité se fait également au sein des associations: si l'on est bénévole d'une association, on doit être protégé, or on l'est justement par la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes. De même, quand on s'engage dans un parlement de milice, on doit avoir des outils à disposition et des mécanismes auxquels recourir en cas de harcèlement sexuel. C'est la moindre des choses!

Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que nous sommes en 2020! Alors, arrêtons ces discussions, allons de l'avant et votons ce projet de délibération! Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M. Pascal Holenweg (S). Je vais en revenir au texte de notre projet de délibération PRD-222 en essayant de préciser un certain nombre de choses, puisque – volontairement ou non – des incompréhensions ont été exprimées quant à ce que nous proposons.

Premièrement, je rappelle que nous avons déjà dans le règlement du Conseil municipal (RCM) une disposition qui considère comme une violation d'ordre les propos sexistes ou homophobes émis pendant nos séances. Il n'était donc pas nécessaire, de notre part, de vouloir modifier le règlement. Il n'est pas nécessaire

non plus, de notre point de vue, de renvoyer ce projet de délibération à la commission du règlement, puisque la disposition réglementaire qui condamne les propos sexistes ou homophobes existe déjà. On ne va pas faire double emploi et refaire en commission du règlement un débat sur quelque chose qui a déjà été tranché par une précédente modification du règlement.

Voilà pour ce qui concerne le statut même de notre projet de délibération: il s'agit de la mise en œuvre, de la concrétisation d'une disposition un peu proclamatoire qui est justement celle du RCM. Il ne sert à rien de préciser dans le règlement que les propos sexistes ou homophobes sont réputés être des violations d'ordre, si on ne se donne pas les moyens d'éviter que ces propos soient tenus – l'idéal étant qu'on n'ait pas à intervenir ensuite. Tout le dispositif proposé dans le projet de délibération PRD-222 qui vous est soumis ce soir, Mesdames et Messieurs, vise notamment à éviter d'avoir à sanctionner des propos en essayant d'éduquer et de convaincre un certain nombre d'intervenants de renoncer à tenir précisément des propos qui, au moins symboliquement et rhétoriquement, ont des contenus sexistes ou homophobes – voire des contenus symboliquement violents à l'égard des femmes, en l'occurrence.

Deuxièmement, on propose de mettre en place un mécanisme de plainte et d'enquête, mais il ne s'agit nullement d'une procédure pénale. Je ne sais pas si c'est volontairement ou non que M^{me} Roulet confond les procédures pénales et les procédures réglementaires internes du Conseil municipal, mais là, il ne s'agit que d'une procédure interne du Conseil municipal et de rien d'autre. On balaye devant notre porte, on ne se contente pas de dénoncer la violence contre les femmes au Burundi ou en Ethiopie, on essaye de faire en sorte que ce Conseil municipal, qui se prétend représentatif de la population, puisse être éventuellement aussi un peu de temps en temps exemplaire par rapport à ce qu'il prétend être.

Troisièmement, notre projet de délibération demande de «dispenser des formations sur ces questions à l'ensemble des personnes qui travaillent au parlement». D'une part, un certain nombre d'interventions au cours de ce débat laissent supposer qu'une telle formation est en effet utile, voire nécessaire à certains. D'autre part, il ne s'agit pas d'une formation obligatoire, mais d'une proposition. On n'oblige pas les gens à savoir lire, on leur propose de savoir lire... On n'est pas dans un système de type autoritaire, mais dans un système où on propose des choses, où on met à disposition des formations. Celles et ceux qui considèrent qu'ils sont tellement formés naturellement et spontanément qu'ils n'ont besoin d'aucune autre formation que celle dont ils ont hérité à leur naissance peuvent parfaitement s'abstenir de suivre une formation sur les violences sexistes et les propos discriminatoires. Il est évident qu'il est extrêmement rare d'entendre des propos discriminatoires ou sexistes dans ce parlement... Le débat qu'on mène en ce moment l'illustre parfaitement! C'était de l'ironie, au cas où vous ne l'auriez pas compris.

Projet de délibération: sexisme et violences sexuelles au parlement

Enfin, nous demandons de «mener des actions de communication et de sensibilisation». Là encore, les actions de sensibilisation paraissent utiles, à entendre un certain nombre d'interventions ce soir. On ne voit pas très bien pourquoi ce Conseil municipal se priverait de sensibiliser ses propres membres à la nécessité de respecter les principes que ce même Conseil municipal proclame. Encore une fois, on balaye devant notre porte. On avait l'habitude d'entendre la droite et la droite de la droite nous reprocher de nous occuper de ce qui se passe à l'autre bout du monde... Là, on ne se préoccupe pas de ce qui se passe à l'autre bout du monde, mais de ce qui se passe dans les salles de nos propres réunions: nos séances plénières et nos réunions de commission. Pour une fois qu'on se regarde le nombril et que ça sert à quelque chose, essayons de faire en sorte d'être un tant soit peu représentatifs de nos propres discours! (*Applaudissements.*)

M. Jean-Luc von Arx (PDC). Mesdames et Messieurs, nous sommes bien sûr d'accord avec ce qui a été dit sur le projet de délibération PRD-222, dans l'ensemble. Il peut sembler un peu bizarre que ce soit comme si notre parlement était devenu une institution très lourde, très hiérarchisée, comme ces entreprises où, tout à coup, une chape de béton saute et des victimes de harcèlement et de propos sexistes peuvent enfin s'exprimer. Vous avez tous pu suivre cela dans la presse. La Suisse est un peu en retard, comme le disaient certains, par rapport au mouvement #MeToo et aux événements qui se sont produits aux Etats-Unis. On en arrive maintenant à vouloir balayer devant notre porte, et c'est une très bonne chose.

Il peut paraître surprenant qu'on ait l'impression qu'il y a des non-dits dans ce parlement. Mais vous avez pu remarquer que, lorsque certaines personnes manquent de respect ou dépassent la limite, en général le président ou la présidente – voire le bureau – reprend immédiatement les choses en main pour traiter le problème.

Pour ma part – et je pense que le Parti démocrate-chrétien sera d'accord – contrairement à ce que vient de dire M. Holenweg, j'estime que, plutôt que de voter le projet de délibération PRD-222 sur le siège, il faut avoir une discussion pour une meilleure compréhension de la question. A moins qu'il n'y ait aucune volonté d'en discuter... ça, c'est encore autre chose!

J'en viens aux articles de ce projet de délibération. On nous propose de «mettre en place un mécanisme de plainte et d'enquête confidentiel». Je trouve étonnant que cela n'existe pas déjà – ou alors, cela existe, mais il faudrait en parler beaucoup plus simplement en précisant qui sont les personnes auxquelles des victimes peuvent s'adresser pour qu'une plainte soit déposée et prise en compte. J'ai cru comprendre que, jusqu'à présent, c'était le bureau qui enregistrait ce genre de plaintes.

Ensuite, il est demandé «d'établir et d'appliquer des sanctions disciplinaires contre les auteurs et autrices». Ce point concerne peut-être à nouveau le bureau, voire le Conseil administratif, si l'infraction commise le touche directement.

Quant à l'article qui prévoit de «dispenser des formations sur ces questions à l'ensemble des personnes qui travaillent au parlement», moi, je pense qu'avec le temps dont nous disposons ça va être un peu compliqué! On ne peut pas forcer des personnes à suivre une formation.

Enfin, l'article 5 du projet de délibération demande «de mener des actions de communication et de sensibilisation». Bien évidemment... Mais j'ai l'impression que c'est ce que ce parlement fait déjà. Mesdames et Messieurs, il me semble que le Conseil municipal travaille dans un certain respect. J'ai vu beaucoup plus de dérapages au cours de la législature précédente. On peut ne pas être d'accord, car il y a de temps en temps des moments d'excitation... Mais chaque fois, on a vu le président ou la présidente calmer la situation et faire en sorte que nous puissions continuer nos débats après une pause.

J'aborderai encore un dernier point. C'est juste une piste que je voulais évoquer: peut-être une simple charte suffirait-elle, au lieu d'une réglementation, pour traiter les différents cas de figure liés à cette problématique. Ce serait alors plutôt un état d'esprit qu'on chercherait résolument à appliquer au sein de ce Conseil municipal.

Le président. Je donne la parole au dernier intervenant, le conseiller administratif M. Alfonso Gomez.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. En politique, les femmes font toujours face à de nombreux obstacles, on le voit encore aujourd'hui – surtout lorsqu'il s'agit d'être traitées sur un pied d'égalité avec leurs collègues masculins. Elles sont souvent confrontées à des idées préconçues. Vous avez entendu ce soir un certain nombre de témoignages à ce sujet, Mesdames et Messieurs. Ce sont des idées sur l'apparence, le discours, le comportement qu'elles doivent adopter... Le simple fait de s'engager en politique revient souvent à défier les rôles traditionnels – et surtout à provoquer une redistribution du pouvoir qui appartenait et qui appartient encore aujourd'hui, traditionnellement, aux hommes politiques. C'est ce qui explique souvent la violence de certains propos. M^{me} Taubira avait tout à fait raison de dire qu'il est temps que les hommes – et surtout les hommes politiques – fassent l'expérience de la minorité, pour voir à quoi ça correspond et comprendre le respect dû aux autres.

Lorsque je suis arrivé dans ce parlement, j'ai été choqué par certains propos tenus au cours de nos débats. Je suis désolé de le dire, ce n'étaient pas des

Projet de délibération: sexisme et violences sexuelles au parlement

dérappages! C'étaient des propos de mépris et de rejet face à des femmes qui osaient s'exprimer, qui prenaient la parole avec brio – beaucoup plus de brio que ceux qui leur lançaient des quolibets, voire des insultes. Mesdames et Messieurs, il s'agit de ne pas minimiser maintenant ce qui s'est passé avant et ce qui se passe parfois encore dans ce parlement. Il y a quelques semaines, nous avons vu une jeune conseillère municipale se lever avec courage pour protester – et je salue sa réaction – parce que plusieurs conseillers municipaux se permettaient des propos sexistes inadmissibles.

Je pense que nous devrions constamment avoir l'attitude de cette jeune conseillère municipale: dès que nous entendons ce genre de choses – même hors micro, Madame Roulet! – nous devons nous lever et protester. Nous ne pouvons plus accepter ce type de comportement, car notre parlement se doit d'être exemplaire – pas seulement avec les mots, mais également dans les faits. C'est l'une des raisons pour lesquelles, Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif salue le projet de délibération PRD-222 qui non seulement propose une sensibilisation au sein du Conseil municipal, mais également – parce qu'il est temps d'en arriver là – prévoit de sanctionner d'une manière ou d'une autre des comportements d'un autre âge, sexistes et machistes, que ce parlement ne peut en aucun cas accepter. (*Applaudissements.*)

Le président. Nous sommes saisis de deux demandes. La première est le renvoi du projet de délibération PRD-222 à la commission du règlement. Je le mets aux voix.

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération à la commission du règlement est refusé par 49 non contre 15 oui.

Le président. Ce renvoi est refusé. Par voie de conséquence, la discussion immédiate est ouverte.

(Ndlr: la discussion immédiate aurait dû faire l'objet d'un vote, selon l'art. 88 al. 8 RCM.)

Premier débat

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Il me semble qu'on a déjà assez longuement parlé de ce sujet. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que nous ne sommes pas là pour dépenser l'argent des contribuables, mais pour nous occuper des

affaires de la Ville! Il y a un président ou une présidente du Conseil municipal qui est censé-e rétablir l'ordre – c'est ce qu'il ou elle doit faire et fait généralement bien – lorsqu'un élu déborde et tient des propos inacceptables.

J'ai entendu M. le magistrat prononcer des accusations de manière à salir ce parlement. Mieux vaut laver son linge sale en famille, comme on dit. Je trouve que faire ce genre de remarques devant les télévisions et partout ailleurs, c'est donner une très mauvaise image du Conseil municipal.

Je suis rassurée d'avoir entendu M. Holenweg affirmer que, si formation il y a, elle ne sera pas obligatoire. Elle sera peut-être dispensée par un éducateur de rue ou par quelqu'un qui viendra nous expliquer comment le vivre ensemble doit s'appliquer dans ce parlement. En tout cas, l'article 4 du projet de délibération PRD-222 n'indique pas qu'il s'agira d'une formation sur une base volontaire, mais demande «de dispenser des formations sur ces questions à l'ensemble des personnes qui travaillent au parlement». Je suppose donc que même le secrétariat du Conseil municipal sera soumis à cette formation. Quoi qu'il en soit, il faudra peut-être modifier cet article 4.

Je le répète, il me semble qu'on a déjà beaucoup parlé de ce sujet. Pour ma part, Mesdames et Messieurs, je vous conseille le vote sur le siège – que vous votiez oui ou non, peu importe – parce que je crois que, de toute façon, cette disposition légale ne sera pas acceptée par le Service des affaires communales (SAFCO). On ne peut pas tergiverser en prétendant que «non, ce ne sont pas des plaintes pénales...» ou que «c'est juste pour instaurer une charte ou des règles». Pourtant, les auteurs du projet de délibération présentent cela sous une forme juridique, en cinq articles. Je rappelle que l'article 2 prévoit un mécanisme de plainte et d'enquête qualifié de confidentiel. Or s'il y a enquête, elle ne peut pas être confidentielle. On est donc dans une sorte de micmac qui ne donne pas une haute idée de la valeur de ce parlement! Je crois qu'il s'agit maintenant de rehausser son image et de clore ce débat.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout d'abord, sur la forme, on est ici face à un projet de délibération qui ne me paraît pas du tout légal. Deuxièmement, pour toute délibération on a l'obligation d'entendre le Conseil administratif de manière formelle. Je ne comprends pas vraiment où on va, dans ce débat! Que nous dit le bureau, par rapport à ces dispositions réglementaires? Si vous avez envie que ce semblant de délibération – je ne peux pas l'appeler autrement, juridiquement parlant – soit tout de suite annulé par le SAFCO, eh bien, allez-y! Mais vraiment, je trouve qu'il n'est pas sérieux d'agir comme ça, qu'on soit pour ou contre les mesures prévues dans le projet de délibération PRD-222.

En fin de compte, c'est le bureau qui devrait être le garant du respect formel des directives de la loi sur l'administration des communes (LAC) par le Conseil municipal. Faute de quoi, on peut s'époumoner pendant une heure sur un objet pour ensuite se faire retoquer, comme ce fut le cas récemment avec les deux projets de délibération PRD-188 et PRD-189 sur les règlements de frais professionnels du Conseil administratif, qui ont été quasiment annulés par le SAFCO en vertu de différents articles de la LAC, nous déniaient ainsi toute compétence dans ce domaine. Par conséquent, si on veut se montrer un tant soit peu sérieux, il me semble qu'on devrait au moins consulter le bureau sur la légalité de la procédure engagée ici. En ce qui me concerne, j'en doute totalement! De plus, je le répète, nous avons l'obligation formelle d'entendre le Conseil administratif. J'ai dit!

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Sur le fond, nous sommes tout à fait d'accord avec la dénonciation des situations décrites dans ce texte et nous faisons le même constat. Mais la majorité du Conseil municipal a décidé de mener ici et maintenant le travail de commission, alors profitons-en, puisqu'on devra voter sur le siège à la fin de ce débat. J'ai énormément de questions à adresser aux auteurs du projet de délibération PRD-222; j'espère qu'ils seront capables de me répondre.

L'un des articles évoque des mesures disciplinaires. Quelles mesures disciplinaires envisagez-vous s'il y a plainte, Mesdames et Messieurs? Comment cette plainte sera-t-elle accueillie? Comment sera-t-elle traitée, et par qui? Qui seront les juges, ou le ou la juge? Quelles seront les mesures disciplinaires à appliquer, selon le désir exprimé par les auteurs du projet de délibération? Je pense que c'est là une question extrêmement importante! La possibilité que nous nous fassions retoquer par le SAFCO a été évoquée, mais il serait intéressant de connaître la réponse. Une fois de plus, vous faites fi du travail de commission qui nous permettrait d'étudier cet objet et d'y réfléchir ensemble. On parle pourtant d'un règlement qui nous impacte directement! Mais on n'est pas capables d'en parler sereinement en commission, c'est regrettable. Il est quand même important qu'on comprenne les mécanismes proposés et qu'ils ne nous soient pas imposés comme ça, d'en haut, sans que la base ne comprenne exactement quels en sont les enjeux. Cela s'appelle la démocratie – mais bon, ça, c'est un autre problème...

Je demande donc maintenant aux auteurs du projet de délibération PRD-222 quelles sont les mesures disciplinaires qu'ils envisagent. N'oubliez pas qu'une délibération votée, après le délai référendaire, il faut l'appliquer. Alors dites-nous maintenant comment vous voulez appliquer vos mesures! Voilà ma question; j'espère que les auteurs auront la force et la puissance intellectuelle de répondre... Merci!

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Quand j'entends M^{me} Rouillet, je me dis qu'on ne peut être trahie que par les siennes. Cela étant, pour répondre à la question de M. de Kalbermatten, j'attire son attention sur le fait que le bureau a décidé de faire voter le renvoi du projet de délibération PRD-222 à la commission du règlement, ce qui a été refusé. Le président de séance a ouvert la discussion, c'est pourquoi nous en discutons. Comme il s'agit d'un projet de délibération, il va certainement y avoir un troisième débat qui aura lieu en janvier 2021. On a donc largement le temps d'interroger le SAFCO, s'il y a des doutes sur cette question. Alors l'aspect pratique, l'économie, le machin, le truc... c'est bon, on gère! Il n'y a pas de problème de ce côté-là.

En ce qui concerne les questions posées par M. de Kalbermatten sur les sanctions prévues – vous lui transmettez mes propos, Monsieur le président – je rappelle que ce projet de délibération renvoie simplement à une obligation de mettre en place un système. Lorsque ledit système aura été élaboré, il sera obligatoire, pour pouvoir l'appliquer, de modifier le RCM. Bien évidemment, la commission du règlement devra alors se pencher sur cette modification du règlement. On fixera, dans ce cadre, qui sera chargé de sanctionner les infractions et comment. Enfin, nous sommes d'accord sur le principe d'entendre le Conseil administratif, Monsieur Sormanni, mais vous l'avez entendu s'exprimer en long et en large ce soir, avec qualité et ferveur, au sujet du projet de délibération PRD-222! Par conséquent, nous pouvons effectivement le voter sur le siège – et c'est exactement ce que demandent les Verts.

Le président. Je donne la parole pour la deuxième fois à M. Pascal Holenweg.

M. Pascal Holenweg (S). J'aimerais répondre brièvement à M. de Kalbermatten sur les sanctions applicables à ceux qui violeraient les principes posés par le projet de délibération PRD-222. Celui-ci ne modifie pas le RCM, mais s'y ajoute. Je vous renvoie à l'article 40A du règlement existant, qu'on n'a pas besoin de modifier et qui énumère déjà les sanctions possibles. Il n'est donc pas nécessaire de revenir sur cet article ni de remodifier le RCM. Le projet de délibération PRD-222 est indépendant dudit règlement; il en concrétise un certain nombre de principes, mais il ne s'y intègre pas.

M. Eric Bertinat (UDC). Voilà un moment que je vous écoute silencieusement et méditativement, Mesdames et Messieurs. Première remarque: j'ai bientôt trente-cinq ans de mariage et j'ai quatre filles. Je reconnais que le problème du sexisme et des violences sexuelles nous saute aux yeux avec toujours plus d'acuité. C'est vrai, je vois autour de moi que le comportement des hommes

Projet de délibération: sexisme et violences sexuelles au parlement

vis-à-vis des femmes n'est vraiment pas toujours proportionnel à l'éducation que j'espère qu'ils ont reçue. Il y a là un véritable problème, un fait de société qui vient de... On remontera peut-être jusqu'à Adam et Eve, que sais-je! Mais il y a vraiment un problème d'attitude que je reconnais.

Toutefois, sincèrement, je ne pense pas que vous apportiez des solutions en nous proposant de véritables camps de rééducation avec des solutions hallucinantes! Vous parlez de sanctions disciplinaires... On n'a pas les compétences d'imposer des sanctions disciplinaires face au mauvais comportement de l'un d'entre nous. Si véritablement cette personne-là se comporte mal, nous disposons d'un arsenal juridique qu'il faut et qui est à la hauteur de l'affront commis. Cet arsenal législatif, c'est le dispositif des plaintes pénales. Je pense qu'on sera nombreux à les soutenir, si vraiment on entend des propos malséants, injurieux et autres propos inacceptables. Mais de là à vouloir grattouiller comme ça, au sein de ce délibératif, et essayer de trouver des solutions pour éliminer le sexisme en mettant en place un mécanisme de plainte et d'enquête... Bref, tout ça, c'est utopique – et c'est évidemment propre à la gauche.

Finalement, vous nous faites perdre beaucoup de temps avec ça, en pleine crise économique et sanitaire. Moi, je me désespère un peu plus chaque mois de voir les sujets sur lesquels vous nous proposez de débattre et le temps précieux que vous nous faites perdre. Il y a vraiment d'autres problématiques à traiter! On a tout ce qu'il faut pour réagir contre le sexisme. Mais vous, vous réagissez idéologiquement en nous apportant des solutions qui n'en sont pas et qui ont un caractère quasiment totalitaire. De plus, comme cela a déjà été dit – et j'en suis persuadé – le SAFCO n'acceptera pas les dispositions prévues dans le projet de délibération PRD-222. Voilà pourquoi nous ne pourrions pas vous suivre, j'en suis désolé.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). J'interviendrai très rapidement. J'ai bien entendu les réponses données en particulier par M^{me} Khamis Vannini, que je remercie au passage.

Mais il y a un point que je ne comprends pas: vous savez pertinemment, Mesdames et Messieurs, qu'à terme votre projet devra passer par la commission du règlement, mais vous ne voulez pas l'y renvoyer ce soir. On ne parle donc pas ici d'efficacité, d'efficience dans nos débats, mais bien d'un coup. On pourrait parfaitement renvoyer le projet de délibération PRD-222 à la commission du règlement et y travailler sereinement dans ce cadre. De cette manière, le règlement contre le sexisme et les violences sexuelles serait élaboré par les conseillers municipaux pour les conseillers municipaux.

Mais vous, paradoxalement, vous demandez ce soir le vote sur le siège de votre projet de délibération, ce qui implique que le Conseil administratif devra

nous soumettre une proposition de règlement. C'est ce que j'ai compris. (*Des voix. Non!*) Pas une proposition, mais l'exécutif devra revenir avec des solutions que le Conseil municipal étudiera ensuite en commission du règlement. (*Des voix. Non!*) Et nous retravaillerons de nouveau là-dessus... C'est une sorte de ping-pong! Pour ma part, je pense que le Conseil municipal est souverain quant à la manière dont il a envie de se gérer – plus ou moins, selon le carcan légal tout à fait compréhensible. Mais on est souverains en ce qui concerne notre propre règlement.

Alors, pourquoi ne pas renvoyer cet objet tout de suite à la commission du règlement, afin de pouvoir y mener un débat de fond? Je ne vois strictement aucune utilité à son vote sur le siège maintenant, si c'est pour ensuite se refaire un petit ping-pong par-derrière. Sans compter la perte de temps – mais aussi d'argent, même si ce détail est futile... – que cela engendrera. Il faudrait qu'on puisse discuter et gérer nous-mêmes nos propres affaires. Cependant, sur le fond, je répète que le Parti démocrate-chrétien est tout à fait favorable au projet de délibération PRD-222.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. La majorité de ce plénum a refusé le renvoi du projet de délibération PRD-222 à la commission du règlement. Par voie de conséquence, on doit suivre le règlement et mettre aux voix cet objet sur le siège ce soir.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 36 oui contre 23 non (8 abstentions).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Projet de délibération: sexisme et violences sexuelles au parlement

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – de renforcer les politiques internes au parlement visant à éliminer le sexisme, le harcèlement et les violences fondées sur le genre;

Art. 2. – de mettre en place un mécanisme de plainte et d'enquête confidentiel;

Art. 3. – d'établir et d'appliquer des sanctions disciplinaires contre les auteurs et autrices;

Art. 4. – de dispenser des formations sur ces questions à l'ensemble des personnes qui travaillent au parlement;

Art. 5. – de mener des actions de communication et de sensibilisation.

Le président. Le troisième débat est demandé sur le projet de délibération PRD-222. Cette demande est-elle suivie par le tiers de l'assemblée?

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par un tiers de l'assemblée (31 oui contre 36 non).

Le président. Le troisième débat aura lieu lors d'une prochaine séance plénière.

(La présidence est reprise par M^{me} Albane Schlechten, présidente.)

La présidente. Merci, Monsieur le vice-président. On va pouvoir reprendre nos esprits et respirer un bon coup, tout se passera bien!

6. Projet de délibération du 24 novembre 2020 de M^{mes} et MM. Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, François Bärtschi, Luc Barthassat, Amar Madani, Danièle Magnin et Daniel Dany Pastore: «Ouverture d'un crédit de 20 millions de francs destiné à financer la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) pour des aides à fonds perdus aux entreprises» (PRD-284)¹.

Exposé des motifs

Ce projet de délibération vise à permettre à la Ville de Genève de soutenir financièrement le tissu économique genevois et ses entreprises, face aux conséquences économiques de la crise sanitaire du Covid-19.

Le dispositif prévoit une aide à fonds perdus qui s'inscrit dans la continuité et en supplément des mesures de soutien aux entreprises prévues par la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de Covid-19 (loi Covid-19 du 25 septembre 2020) et des mesures cantonales.

Il contribue à la préservation des emplois de la Ville et du Canton, et, à travers celle-ci, à la dignité des personnes qui les occupent.

Dans le cadre de la mise en œuvre des présentes dispositions, les frais supplémentaires dédiés notamment à l'analyse financière de la situation économique des entreprises et au calcul des prestations feront l'objet de demandes de crédit supplémentaire en fonction du nombre de demandes déposées.

De fait, le présent projet de délibération a pour objet une participation financière à fonds perdus de la Fondetec, destinée à atténuer les conséquences économiques de la crise sanitaire du coronavirus (Covid-19) et, surtout, à préserver autant que possible l'activité économique et les emplois, au travers de mécanismes économiques visant à réduire de manière dégressive certaines charges incompressibles pendant la durée de la crise sanitaire.

Contexte économique

Sous l'effet de la crise sanitaire issue de la pandémie de Covid-19 et des mesures prises par les pays pour endiguer sa propagation, l'économie mondiale s'est contractée dans une proportion historique au cours du premier semestre 2020. Au deuxième trimestre, le PIB suisse a reculé de 7,3% par rapport au trimestre précédent. Cette baisse reflète l'ampleur de la crise économique causée

¹ Annoncé et motion d'ordonnancement, 3647.

par la pandémie de Covid-19. Toutes les branches ont été touchées de près ou de loin, mais dans des proportions très variables. La situation économique dans le canton de Genève est de plus en plus critique au vu des très nombreux témoignages d'entreprises et des associations faitières qui les représentent. De nombreuses entreprises gèlent leurs investissements en l'absence de visibilité et des milliers d'emplois risquent de disparaître si rien n'est entrepris pour soutenir le tissu économique local.

Les effets du semi-confinement sont dévastateurs et vont engendrer une crise sociale sans précédent. Sommes-nous capables d'anticiper et d'apporter une réponse coordonnée, canton et communes, tout en mettant la pression sur la Confédération pour qu'elle mette en place un plan d'aide digne de ce nom, car les 200 millions, dont 13,8 pour Genève, sont une insulte aux citoyens de ce pays?

Lors de la première vague la Confédération a débloqué des aides pour 60 milliards, dont seuls 30 ont été utilisés. La deuxième vague sanitaire est en passe d'engendrer une catastrophe économique et une vague sociale et de chômage.

Il n'est donc plus suffisant aujourd'hui de se contenter de prêts remboursables et des RHT, il faut des aides directes, à fonds perdus, car autrement nous serons confrontés aux faillites en cascade avec leurs lots de licenciements massifs.

Nos PME, nos petits patrons et leurs employés doivent être aidés, indépendamment de leurs chiffres d'affaires, c'est la condition pour n'oublier personne.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et conseillers municipaux, de réserver un bon accueil au présent projet de délibération.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 20 000 000 de francs, destiné à financer la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève.

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2020 (soir)
Projet de délibération: aides aux entreprises touchées
par la pandémie de Covid-19

Art. 2. – La Fondetec accorde une aide financière aux entreprises touchées par la pandémie de Covid-19, à fonds perdus. Elle consiste, notamment, au paiement des charges fixes incompressibles. L'activité réelle mensuelle de l'entreprise est prise en compte dans la détermination de l'indemnité.

Art. 3. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève à concurrence de 20 000 000 de francs.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

Préconsultation

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Genève est à la croisée des chemins. On doit sauver l'économie et l'emploi, l'urgence est là. Je crois qu'il n'y a pas besoin de tourner en rond par rapport à cela. Après la première vague de Covid-19, nous sommes actuellement dans une deuxième vague où les effets du semi-confinement sont assez dévastateurs. Ils vont engendrer une crise sociale sans précédent, si nous ne réagissons pas. Je pense que nous sommes capables d'anticiper et d'apporter des réponses coordonnées entre la Confédération, le Canton et les communes – celles qui le peuvent. Or la Ville de Genève, elle, le peut! Elle représente la moitié du canton.

Bien sûr qu'il faut aussi mettre la pression sur la Confédération, qui avait d'abord annoncé une aide pour les cas de rigueur de 200 millions de francs au niveau de toute la Suisse – une misère, Mesdames et Messieurs! Cette aide s'élève maintenant à 1 milliard de francs – c'est-à-dire à 600 millions de francs, en réalité, puisque 40% est à la charge des Cantons. C'est largement insuffisant, encore aujourd'hui. Lors de la première vague de Covid-19, la Confédération avait débloqué 60 milliards de francs, dont seuls 30 milliards de francs ont été utilisés. A présent, la deuxième vague est en passe d'engendrer une catastrophe économique, nous devons donc réagir!

Je crois que la Ville de Genève est capable d'apporter sa touche. Il n'est plus suffisant de se contenter de prêts remboursables et d'indemnités pour réduction de l'horaire de travail (RHT), comme ce fut le cas lors de la première vague. Je le répète, ce n'est plus suffisant! Il faut des aides directes, à fonds perdus, car autrement nous serons confrontés à des faillites en cascade avec leur lot de licenciements massifs. Je n'ai pas besoin de vous faire un dessin sur les dégâts économiques et sociaux que cela va entraîner, Mesdames et Messieurs.

Je rappelle que la Confédération, lors de la crise financière de 2008, a trouvé les moyens de mettre à la disposition de l'UBS 66 milliards de francs – même si elle les a largement récupérés par la suite. N'oublions pas non plus les milliards de francs pour Swissair – et là, on n'a rien récupéré, on a tout perdu! Nous devons le réaffirmer: la Banque nationale suisse (BNS), qui fonctionne bien et qui fait des bénéfices énormes – 15 milliards de francs pour les neuf premiers mois de 2020 – devrait agir aussi. C'est pourquoi, en ce qui me concerne et au nom du Mouvement citoyens genevois, j'ai déposé au Grand Conseil trois projets: un projet de loi pour une aide directe de 130 millions de francs financée par le Canton; une résolution visant à inciter la Confédération à faire plus d'efforts que les 600 millions de francs qu'elle a mis sur la table; enfin, une autre résolution demandant que le Conseil fédéral rappelle à la BNS son rôle constitutionnel, qui est de stabiliser l'économie. La BNS doit intervenir, aujourd'hui!

Dans le projet de délibération PRD-284, il s'agit de notre commune. La Ville de Genève peut et doit aussi faire un effort, en plus des mesures proposées par le Conseil administratif que nous avons votées hier sur le siège en acceptant la délibération de la proposition PR-1433. Je pense que nous devons étudier la possibilité d'avances à fonds perdus qui seraient évidemment octroyées par la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec). La Fondetec est notre organe, elle a été créée en 1998 pour aider et accompagner l'économie en ville de Genève.

Le chroniqueur économique de la *Tribune de Genève*, M. Stepczynski, que je connais depuis plus de vingt ans et avec qui je n'ai jamais été d'accord, a publié le 16 novembre un éditorial avec lequel je suis d'accord, pour une fois! Il a calculé le montant que l'ensemble des collectivités suisses devraient aujourd'hui consacrer au sauvetage de l'économie: c'est 1 milliard de francs par mois. Quand sortirons-nous de cette crise? On n'en sait rien. Mais il faudra en tout cas plusieurs mois encore, peut-être dix – ou au moins dix à partir de septembre dernier. Je vous laisse faire le calcul, Mesdames et Messieurs: ce sont au minimum 10 milliards de francs que la Suisse devrait encore mettre sur la table, en plus de ce qu'elle a déjà mis jusqu'à maintenant.

Je pense que nous pouvons faire cet effort. Ce que je vous demande, Mesdames et Messieurs, c'est au moins d'étudier cette problématique et de renvoyer à la commission des finances le projet de délibération PRD-284, qui vise à utiliser une partie de nos investissements – il s'agit de patrimoine financier – pour financer des aides directes par l'intermédiaire de la Fondetec. A mon sens, nous devons aujourd'hui examiner cette possibilité. Je vous invite donc à accepter l'entrée en matière sur cet objet et à le renvoyer à la commission des finances pour étude, afin qu'il soit examiné rapidement et que, si la faisabilité de ce que je propose est démontrée – ce que je crois –, cette mesure puisse être appliquée très rapidement

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2020 (soir)
Projet de délibération: aides aux entreprises touchées
par la pandémie de Covid-19

pour sauver notre économie, nos petites et moyennes entreprises (PME) et nos microentreprises.

Je terminerai là-dessus, en vous disant que certaines microentreprises et les plus petites des PME n'ont eu droit à rien jusqu'à présent, depuis le mois de mars. Il y a celles qui ont dû fermer et celles qui n'ont pas dû fermer, mais qui n'avaient plus de clients à cause de la fermeture d'autres types de commerces. Je pense, par exemple, aux fournisseurs des restaurants, qui n'avaient pratiquement plus de travail. Ces entreprises-là n'étaient pas obligées de fermer, mais elles n'avaient plus de travail. Or un grand nombre d'entre elles n'ont pas touché d'aide financière.

Tous ceux qui avaient des microentreprises ou qui avaient leur propre emploi indépendant, lorsque leur chiffre d'affaires était inférieur à 90 000 francs, n'ont pas touché un centime depuis le mois de mars! Et maintenant, on leur conseille – plusieurs d'entre nous ici ont eu des contacts avec ces personnes, et moi de même – de fermer leur entreprise, de se mettre en faillite et d'aller pointer à l'Hospice général. Ce n'est pas une réponse, Mesdames et Messieurs! Il faut que toutes ces entreprises, lorsqu'il sera possible de rouvrir les commerces, puissent redémarrer et fournir leurs prestations nécessaires en assurant l'emploi de tous leurs employés, sans licenciements. Il faut que toutes, si elles continuent à gagner de l'argent, puissent payer les impôts qui alimenteront les caisses de la Ville de Genève et permettront à celle-ci de distribuer encore ses prestations sociales – prestations que nous voulons nous aussi maintenir, au Mouvement citoyens genevois.

Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à accepter l'entrée en matière sur le projet de délibération PRD-284 et à le renvoyer à la commission des finances pour étude. Je vous en remercie par avance.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est acceptée sans opposition (67 oui et 1 abstention).

La présidente. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre de M. Omar Azzabi, qui demande le débat accéléré sur ce projet de délibération. Je la mets aux voix.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à l'unanimité (67 oui).

La présidente. Je vous rappelle les règles du débat accéléré, Mesdames et Messieurs: c'est trois minutes par intervention et une personne par groupe. Je donne la parole aux membres du Conseil municipal ou du Conseil administratif qui souhaitent la prendre.

M. Maxime Provini (PLR). Puisque nous parlons ici d'aide aux entreprises, j'aimerais rappeler que, lors de sa conférence de presse du 18 mars 2020, le Conseil administratif a annoncé qu'il demanderait au Canton «d'étudier, en collaboration avec les communes, les modalités de modification de la loi cantonale régissant la perception de la taxe professionnelle communale, afin de permettre des abattements extraordinaires pour les entreprises concernées par les fermetures fixées dans l'ordonnance fédérale et ce pour la durée de sa validité». Or j'ai cru comprendre que cette demande n'a jamais abouti, c'est pourquoi je me permets de vous rappeler ce point, Mesdames et Messieurs.

Concernant le projet de délibération PRD-284 dont nous avons accepté l'urgence hier, le Parti libéral-radical votera son renvoi à la commission des finances.

M. Omar Azzabi (Ve). Messieurs-dames les conseillers municipaux, le projet de délibération PRD-284 du Mouvement citoyens genevois est évidemment le bienvenu, en cette période de crise historique. Il met surtout en avant un outil de relance économique unique pour une ville comme Genève: la Fondetec, une fondation de la Ville qui accompagne les entreprises dans leur démarrage, leur développement et leurs projets de reprise grâce à du financement, de l'hébergement et des conseils. En 2019, la Fondetec représentait 2,7 millions de francs de crédits accordés, 229 emplois soutenus, un taux d'occupation de l'hébergement de 65% et 27 nouvelles entreprises créées. Cette fondation a été dotée de 10 millions de francs en 2010, puis de 20 millions de francs en 2016 par le biais du projet de délibération PRD-96.

Dans le contexte actuel catastrophique, où l'Office cantonal de l'emploi (OCE) nous annonce un taux de chômage de 5,2% et quelque 18 800 personnes chômeuses inscrites, les secteurs principalement touchés sont l'hôtellerie et la restauration, l'informatique et la communication, l'horlogerie et l'électronique, ainsi que le nettoyage et les services administratifs, sans compter le bâtiment et les constructions. Dans une telle conjoncture, l'ensemble de l'administration municipale et la majorité des groupes politiques siégeant au sein de ce plénum expriment leur volonté de venir en aide au tissu économique local – et plus particulièrement aux PME. Cette volonté des élus de la Ville s'est matérialisée hier par le biais d'un crédit de quelque 6 millions de francs sous forme de bons d'achat et d'aides aux loyers commerciaux.

Je rappelle à celles et à ceux qui reprochent éternellement à la gauche de se désintéresser de l'économie que ce sont près de 55 millions de francs qui ont déjà été investis par la Ville de Genève pour aider les entreprises du tissu économique local. Si l'ensemble du Conseil administratif a réaffirmé sa volonté de faire tout ce qui était possible pour aider les entreprises locales, ces projets d'aide économique municipale arrivent dans un contexte où la Confédération et le Canton sont

incapables de jouer le rôle qui leur est échu dans cette crise. Il faut le rappeler: les aides à fonds perdus aux entreprises pour la sauvegarde des emplois relèvent de la compétence cantonale et fédérale, deux échelons où le Parti démocrate-chrétien, le Parti libéral-radical et l'Union démocratique du centre, bien que majoritaires, ont été incapables d'octroyer automatiquement de telles aides à l'ensemble des secteurs dans le besoin.

L'octroi d'aides financières en cas de rigueur en est un parfait exemple. Comme la conseillère d'Etat Fontanet nous l'apprenait aujourd'hui durant le point presse de l'exécutif cantonal, le fameux milliard de francs finalement accordé par la Confédération est en fait financé à hauteur de 40% par les Cantons; la Confédération s'acquittera donc d'une aide de 600 millions de francs et non de 1 milliard de francs. De plus, c'est une aide tardive – notamment pour les bars et les restaurants, par exemple – que celle mise sur pied par le Conseil d'Etat seulement maintenant, au mois de novembre, pour une somme totale de quelque 10 millions de francs avec un plafond d'aide mensuelle à 1750 francs pour les commerces de moins de 35 m² et de 20 000 francs pour ceux qui ont jusqu'à 400 m² utiles.

Alors oui, évidemment que les Verts et les Vertes se positionneront en faveur de l'économie locale durable et solidaire et que nous voterons tout ce qu'il est possible de voter pour aider les PME. Mais nous devons aussi nous rappeler qu'une fois de plus la Ville de Genève vient pallier des manquements cantonaux et fédéraux – une mauvaise habitude qu'on retrouve, m'a-t-on dit, en matière de sans-abrisme et de culture. Avec le Green New Deal des Verts suisses voté en août dernier, nous mettons en avant dans les parlements où nous siégeons tout un programme de relance économique post-Covid. Nous prévoyons, par exemple, des programmes d'aide Covid-19 basés sur des critères socioécologiques, le renoncement à des remboursements de crédits Covid-19 lorsque les investissements consentis remplissent certains critères écologiques, un plan d'investissement étatique dans l'économie verte, etc.

Si ces 20 millions de francs de dotation pour la Fondetec annoncent de bonnes bases, il s'agira pour nous de renvoyer le projet de délibération PRD-284 en commission pour aller plus loin, tout en ayant un œil particulier sur la justification du montant accordé et ses critères d'octroi. En l'état, ce projet demande une aide financière à fonds perdus destinée aux entreprises touchées par la pandémie de Covid-19, afin de les aider à payer leurs charges fixes incompressibles. Nous sommes d'avis qu'il faut y ajouter deux conditions: premièrement, les entreprises bénéficiaires devront d'abord s'engager en matière de transition écologique et profiter de la crise pour réduire l'empreinte carbone de leur modèle économique. Aussi petite qu'elle soit, une entreprise peut toujours améliorer son empreinte carbone. Deuxièmement, elles devront également s'engager à maintenir l'ensemble de leurs emplois et le paiement de l'intégralité des salaires quand les indemnités RHT sont possibles.

Les Verts estiment que le Conseil municipal doit faire plus que d'accorder une simple aide ponctuelle à fonds perdus. Il faut saisir l'opportunité de cette politique publique pour créer un fonds de développement durable ou de sauvegarde durable, un programme ambitieux de relance économique géré par la Fondetec sur l'ensemble de la législature – en fonction des moyens budgétaires à disposition, bien évidemment. Avec l'aide de l'Office cantonal des faillites et de l'OCE, la Ville devrait être à même d'affiner sa politique économique d'aide et de sauvetage des entreprises sur son territoire.

Enfin, si cette politique économique de relance représente une occasion inespérée, en matière d'économie locale durable et solidaire, elle est également l'occasion de transformer la fiscalité de notre commune. Ces investissements entrepris par la Ville doivent se traduire par des réformes de fiscalité durable au niveau cantonal: par exemple, il s'agirait de faire de la taxe professionnelle un impôt communal incitant les entreprises genevoises à prendre le tournant écologique. Laissez-moi donc terminer mon intervention en citant un certain Joseph Stiglitz, qui disait: «Si on peut vendre des produits toxiques comme la cigarette, qui tue les gens, on peut aussi vendre des idées toxiques comme l'austérité.» Ne pas se contenter de répondre à une crise pandémique et sociale de manière semi-austère ou timide, c'est aider notre économie locale à prendre le chemin de la durabilité. La Ville et sa Fondetec sont des outils qui nous permettront d'y arriver.

Pour toutes ces raisons, le groupe des Verts et des Vertes invite le plénum à voter en faveur du renvoi du projet de délibération urgent PRD-284 à la commission des finances.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. En débat accéléré, c'est bien de cinq minutes et non de trois minutes que disposent les orateurs et oratrices pour s'exprimer. Vous avez plus ou moins respecté cette limite... Mais vous avez le droit de respirer durant vos interventions, Mesdames et Messieurs! *(Rires.)*

(Ndlr: le temps imparti aux orateurs en débat accéléré est de trois minutes selon l'art. 85 RCM.)

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Merci, Madame la présidente. Il est plus difficile de respirer avec un masque, en effet! A Ensemble à gauche, nous partageons l'avis des autres groupes sur l'importance des répercussions économiques de la crise de l'année 2020. Nous pensons aussi qu'il faut inciter la Ville à intervenir

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2020 (soir)
Projet de délibération: aides aux entreprises touchées
par la pandémie de Covid-19

à son niveau en même temps que la Confédération et le Canton. Cette intervention peut se faire à différents échelons, comme nous l'avons vu hier. En plus des indemnités RHT, des prêts remboursables, des exemptions ou des diminutions de loyers commerciaux et de différentes taxes, nous comprenons l'utilité de proposer également des aides à fonds perdus.

Il peut être important pour les entreprises de bénéficier de ces aides directes. Cependant, selon Ensemble à gauche, il faut que cette forme de soutien soit liée au strict respect de certaines conditions. Le but est bien de maintenir des emplois, pas seulement d'aider les entreprises qui en bénéficieraient. Nous demandons donc que les employeurs prennent l'engagement ferme de ne pas licencier de personnel durant toute la durée de l'aide octroyée et les six mois suivants, sauf faute grave et avérée du côté des employés. L'aide ne pourra être accordée qu'en cas de respect des usages professionnels, selon la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (LTr) et la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes. L'indemnité prévue ne devra pas être accordée aux entreprises ayant versé des dividendes après le 1^{er} mars 2020 – mais il est peu probable que ce soit le cas des PME... Se pose aussi la question de la protection des revenus des salariés qui, avec les indemnités RHT, ne touchent que 80% de leur salaire. Il est important de respecter le versement de 100% du salaire chaque fois que c'est possible, tout particulièrement pour les bas revenus.

Comment contrôler tout cela? La Fondetec peut-elle le faire? Comment effectuera-t-elle ces contrôles? Afin de clarifier ces points, chers collègues, Ensemble à gauche vous propose de renvoyer le projet de délibération PRD-284 à la commission des finances, afin de vraiment bien voir comment octroyer ce soutien et avec quel contrôle sur le respect des conditions et des critères fixés. Par conséquent, merci de voter le renvoi de cet objet à la commission des finances.

M. Arnaud Moreillon (S). Bonsoir à toutes et à tous! Mesdames et Messieurs, j'aimerais commencer mon intervention en vous parlant d'une amie qui a lancé son commerce en septembre dernier. Je l'ai appelée lundi pour prendre de ses nouvelles, et elle m'a expliqué qu'en raison de la décision du Conseil d'Etat du 1^{er} novembre elle n'avait plus de revenu. Elle est allée frapper à la porte de l'Hospice général, qui lui a proposé 2000 francs compte tenu de sa situation de famille monoparentale; en effet, elle s'occupe de sa fille qui va à la crèche aux Pâquis. Cette amie est dans un état d'anxiété extrême, vous l'imaginez bien, or elle ne reçoit d'aide de personne. Elle a pris les risques d'une entrepreneure, c'est-à-dire qu'elle a investi ses économies dans le lancement de son nouveau commerce après avoir franchi tous les obstacles pour y réussir: convaincre les créanciers, convaincre les institutions... Aujourd'hui, d'une certaine manière, son pays lui fait faux bond en termes de solidarité.

Il est important de bien comprendre le projet de délibération PRD-284 du Mouvement citoyens genevois. On a déjà eu des débats ici sur ce genre de problématique, je me souviens notamment d'une prise de position de M^{me} Roulet au nom du Parti libéral-radical concernant la dette. Or je trouve ce projet de délibération du Mouvement citoyens genevois idéal pour bien comprendre ce qui se passe actuellement. D'un côté, il y a les besoins prépondérants de la population, avec des commerces en souffrance; de l'autre, il y a une autorité publique – la Ville de Genève, en l'occurrence – qui se propose d'aller chercher sur les marchés financiers des capitaux à hauteur de 20 millions de francs pour pouvoir répondre aux besoins prépondérants des commerces genevois. En résumé, pour contribuer à éviter le risque de passer de la récession à la dépression, la commune de Genève décide de s'endetter et augmente donc sa dette. Cela s'appelle une politique anticyclique, et c'est la meilleure des politiques que nous puissions appliquer. Nous devons le faire au plus haut degré possible, selon le rôle qu'il nous est possible de jouer.

Rappelons que, si un privé s'endette, il doit immédiatement commencer à payer les intérêts de sa dette. Il est intéressant de voir que la Ville de Genève, elle, n'aura à payer qu'au moment du terme de sa dette, c'est-à-dire au cours des années qui suivront. Il est d'ailleurs fort probable qu'elle réempruntera le même montant sur les marchés des capitaux pour rembourser cette dette. En fait, cette comparaison entre la dette privée et la dette publique, que la droite utilise souvent, est totalement erronée. On est très loin, en Ville de Genève, d'avoir des mécanismes identiques à ceux du privé.

Le Parti socialiste demande également que certaines conditions d'octroi des aides à fonds perdus soient précisées au cours du travail en commission. Le Parti socialiste soutiendra le projet de délibération PRD-284, parce qu'il relève d'une politique anticyclique et que l'endettement est la seule possibilité réaliste dont nous disposons pour faire face à la crise à laquelle nous sommes tous confrontés ensemble.

M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC). Le Parti démocrate-chrétien accueille favorablement le projet de délibération PRD-284 du Mouvement citoyens genevois. Nous pensons effectivement qu'il faut répondre de manière sérieuse et concrète aux problèmes de tout le tissu économique de la ville de Genève, qui souffre fortement. Ce projet de délibération passe par une nouvelle dotation de 20 millions de francs destinée à la Fondetec. Vous transmettez à M. Moreillon, Madame la présidente, que la droite n'est pas contre la dette. Elle est pour la dette, si cette dette est utile à relancer l'économie – mais elle est contre la dette si c'est pour vivre au-dessus de nos moyens et faire des dépenses inconsidérées. Ici, en l'occurrence, nous pensons que les mesures préconisées sont nécessaires

et que nous avons la responsabilité de répondre à l'urgence économique actuelle en soulageant la souffrance des indépendants dans notre ville. A notre avis, la Fondetec est un instrument bien choisi pour cela.

Contrairement aux Verts et à Ensemble à gauche, le Parti démocrate-chrétien estime qu'il faut auditionner la Fondetec avant de fixer les conditions concernant les bénéficiaires et les modalités de ces aides. La Fondetec connaît parfaitement le tissu économique des PME et des microentreprises genevoises. Nous pensons que c'est l'instrument le plus adapté pour aider ces personnes actuellement en souffrance et revitaliser aussi notre économie. Nous en profitons d'ailleurs pour remercier les collaboratrices et les collaborateurs de la Fondetec, qui ont été très réactifs au cours de ces derniers mois afin de répondre à l'urgence. Ils ont été sollicités pour l'octroi de prêts relais, pour des problèmes de trésorerie, pour la révision de certaines dettes... C'était vraiment un travail considérable, en plus de leurs tâches quotidiennes. Qu'ils en soient remerciés ici!

Pour ce qui est d'octroyer des aides à fonds perdus grâce à ces 20 millions de francs destinés à la Fondetec, nous examinerons la question en commission. Il existe aussi des projets de la Fondetec visant à venir en aide aux entreprises et à les relancer. Par exemple, je citerai la digitalisation; beaucoup de commerçants sont très en retard dans ce domaine et n'ont pas les moyens de se digitaliser, or le développement passe aujourd'hui par la digitalisation. Mais sans doute une partie de ces fonds devra-t-elle être affectée à une aide concrète pour les entreprises concernées par ce type de projet. Nous accueillons donc favorablement le projet de délibération PRD-284 et invitons le plénum à le renvoyer à la commission des finances pour un examen plus approfondi.

M. Daniel Sormanni (MCG). J'interviendrai très rapidement, puisque j'ai dit l'essentiel dans mon intervention introductive. Merci à tous les partis qui accepteront de renvoyer le projet de délibération PRD-284 à la commission des finances. Je vous assure que les entreprises souffrent, Mesdames et Messieurs! Il faut maintenant appliquer rapidement un certain nombre de dispositions en prévoyant les fonds nécessaires, afin que ces entreprises, quand on pourra rouvrir les commerces, soient toujours là et non pas percluses de dettes.

Ne nous faisons pas d'illusions en ce qui concerne les prêts octroyés par la Confédération: une grande partie d'entre eux ne pourront pas être remboursés. De toute manière, ils ne sont plus d'actualité aujourd'hui, compte tenu de la prolongation de la pandémie de Covid-19 avec cette deuxième vague qui est plus forte que la première. Nous espérons tous fortement qu'il n'y aura pas de troisième vague! Je crois que la Suisse, vu ce qu'elle a économisé pendant des années et grâce à son dynamisme, a les moyens de financer ce passage absolument inévitable.

Evidemment que nous demanderons aux entreprises qui seront aidées de ne pas licencier de personnel – c’est une évidence! Tel est justement le but du projet de délibération PRD-284: on les aide pour qu’elles puissent rouvrir et conserver leurs employés. Cette condition peut parfaitement faire partie des critères d’octroi des aides directes, surtout si elles sont à fonds perdus.

Bien sûr, je remercie la Fondetec. Je rappelle quand même à ceux qui ne le savent pas que j’en ai été le fondateur, en 1997. Sa création a été votée le 15 avril 1997; comme c’était mon anniversaire, ce fut un joli cadeau! La dotation initiale était de 20 millions de francs; la Fondetec a ensuite été recapitalisée à hauteur de 10 millions de francs, puis de 20 millions de francs, comme M. Azzabi l’a dit tout à l’heure. Mais ces montants devaient servir à l’aide aux nouvelles pousses et aux entreprises. Dans le cas présent, en revanche, il s’agit d’un sauvetage express! C’est complètement différent, c’est une mission nouvelle qu’on donnerait à la Fondetec compte tenu du Covid-19. Je crois malheureusement que c’est une nécessité, car nous sommes bel et bien confrontés à ce problème aujourd’hui.

La réforme fiscale et financement de l’AVS (RFFA) a compliqué la donne sur un certain nombre de points. Un accord est intervenu au Grand Conseil entre tous les partis selon lequel, pendant la période que je qualifierais d’amortissement de la RFFA – qui a été fixée à cinq ans et qui risque d’être prolongée à huit ans –, on ne touchera à aucune autre loi fiscale. C’est pour cela que ni la taxe professionnelle ni d’autres impôts ne sont modifiés. Ils ne devront pas bouger durant cette période d’amortissement des effets de la RFFA.

Je rappelle aussi – je l’ai déjà dit, mais je le répète, car certains ne veulent pas le comprendre – que la taxe professionnelle est payée à hauteur de 90%, voire plus, par les grandes sociétés de services, les banques, les assurances et les entreprises de commerce international. Cette taxe ne coûte quasiment rien aux artisans et aux PME: leur contribution se limite à 100, 200 ou 300 francs par année. De plus, un abattement de 170 francs est appliqué; c’est un forfait, donc si vous avez une taxe de 300 francs, vous n’en paierez finalement plus grand-chose. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, réduire la taxe professionnelle est une fausse bonne idée! Vous allez faire un cadeau aux banques, aux assurances et à ces grandes sociétés – sans aider pour autant le cordonnier ou l’artisan du coin. Lui, quand il fait un bénéfice, il ne va évidemment pas le reverser à ses actionnaires, mais plutôt à ses enfants!

Dans le contexte actuel, je pense qu’il ne faut pas placer la barre trop haut en exigeant des petits artisans qu’ils respectent bien l’égalité hommes-femmes, qu’ils ne versent pas de dividendes – évidemment! – et qu’ils s’engagent à appliquer des critères écologiques... Au secours! N’en rajoutez pas trop, c’est tout ce que je peux vous dire! Merci, en tout cas, d’accepter d’étudier le projet de délibération PRD-284 en commission des finances.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. J'interviendrai très rapidement, car la plupart des choses importantes ont déjà été dites. Je souligne juste que les charges fixes incompressibles des entreprises sont principalement les salaires des employés qui, théoriquement, devraient être pris en charge par les indemnités RHT. Nous sommes bien conscients que tous les salaires ne l'ont pas été jusqu'à présent et que certains artisans se trouvent donc en difficulté. Le deuxième volet de ces charges incompressibles importantes est évidemment celui des loyers. Nous avons déjà essayé d'aider les PME en la matière grâce aux modalités de l'accord Vesta-3 et aux diverses actions de la Ville de Genève.

Néanmoins, je trouve que renvoyer le projet de délibération PRD-284 en commission est une bonne idée. Il y a toute une série de questions à examiner que je n'aborderai pas maintenant, vu l'heure tardive. Mais ce dont ont surtout besoin les entreprises, aujourd'hui, c'est de travailler. J'insiste là-dessus! Je salue la décision enfin prise aujourd'hui par le Conseil d'Etat de commencer la réouverture des commerces. Bien sûr, il faut absolument prendre les mesures sanitaires adéquates, mais les entreprises pourront enfin se remettre à travailler.

Je tiens aussi à rappeler un point auquel nous portons une attention particulière, comme toute administration: le paiement des factures. On ne peut pas mettre jusqu'à nonante jours pour payer une facture, car c'est ce dont les artisans ont besoin actuellement. Il faut que les entités publiques accélèrent les autorisations de travaux et le paiement des factures. Je remercie les collaboratrices et les collaborateurs du service public, qui font un travail remarquable pour accélérer ces procédures et venir en aide aux entreprises – surtout les petites.

Enfin, je rappelle que c'est principalement la Confédération et le Canton qui ont pour rôle de mener les politiques publiques d'aide aux entreprises. Il n'empêche que la Ville de Genève assume également sa responsabilité dans la situation extrêmement difficile que nous connaissons actuellement. Nous avons déjà eu l'occasion de le dire: à ce jour, nous atteignons un total de 55 à 60 millions de francs d'aides – pas toujours versées directement aux entreprises, mais liées aux coûts engendrés par le Covid-19. Si je considère ce montant proportionnellement par rapport au budget de la Confédération – même si comparaison n'est pas toujours raison – l'aide de la Ville équivaut en quelque sorte à plus de 3 milliards de francs. Il serait donc bien que la Confédération prenne conscience de l'ampleur de la crise actuelle.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de voter le renvoi du projet de délibération PRD-284 en commission, afin que nous puissions éclaircir un certain nombre de points et voir comment aider le tissu économique de notre ville. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération à la commission des finances est accepté à l'unanimité (70 oui).

7. Motion du 24 novembre 2020 de M^{mes} et MM. Valentin Dujoux, Matthias Erhardt, Denis Ruyschaert, Louise Trottet, Philippe de Rougemont, Anna Barseghian, Ana Barciela, Leyma Wisard Prado, Vincent Milliard, Jacqueline Roiz, Charlotte Nicoulaz, Maryelle Budry, Salma Selle, Olivia Bessat et Uzma Khamis Vannini: «Pour des investissements qui excluent l'armement» (M-1577)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'héritage humanitaire de la Ville de Genève, associé à son rôle important et revendiqué sur la scène internationale dans les négociations et la signature d'accords de paix (en 1954, avec les accords de Genève qui mettent fin à la guerre d'Indochine, ou lors de l'initiative de Genève dans le cadre du conflit israélo-palestinien en 2003);
- l'héritage pacifique de la Ville de Genève, associé à son rôle important et revendiqué dans le processus de désarmement (conférence pour la réduction et la limitation des armements en 1932-1934, réunion annuelle de la Conférence sur le désarmement, ancrage genevois de quatre traités multilatéraux de désarmement);
- le fait que le nombre de personnes fuyant la guerre, les persécutions ou les conflits à travers le monde a dépassé les 70 millions en 2018 (que ces personnes soient réfugiées, en demande d'asile ou déplacées internes)²;
- le fait que les choix en matière de politique monétaire et les investissements des caisses de pension doivent être faits dans l'intérêt général, actuel et futur, de la population;
- les forts soupçons quant à la présence de matériel militaire suisse dans des zones de conflits (Tchad en 2008³, Yémen en 2017⁴, Syrie⁵ et Libye⁶ en 2018);
- la charte non contraignante de la CAP Prévoyance qui indique que «CAP Prévoyance souhaite limiter les investissements dans des sociétés et activités

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 3649.

² UNHCR, «Le nombre de personnes déracinées à travers le monde dépasse 70 millions», <https://www.unhcr.org/fr/news/press/2019/6/5d08a9954/nombre-personnes-deracinees-travers-monde-depasse-70-millions-chef-hcr.html>

³ Swissinfo, «Le Tchad aurait aussi armé son Pilatus PC-9», <https://www.swissinfo.ch/fire/le-tchad-aurait-aussi-arme-son-pilatus-pc-9/293090>

⁴ RTS, «Des soldats saoudiens utiliseraient bien des armes suisses au Yémen», <https://www.rts.ch/info/suisse/9950987-des-soldats-saoudiens-utiliseraient-bien-des-armes-suisses-au-yemen.html>

⁵ RTS, «Des grenades suisses retrouvées aux mains de terroristes en Syrie», <https://www.rts.ch/info/suisse/9814899-des-grenades-suisses-retrouvees-aux-mains-de-terroristes-en-syrie.html>

⁶ RTS, «Les grenades à main de Ruag se trouveraient aussi en Libye», <https://www.rts.ch/info/suisse/9830631-les-grenades-a-main-de-ruag-se-trouveraient-aussi-en-libye.html>

controversées non conformes à ses valeurs et à sa vision d'une économie équitable et durable»¹;

- la votation fédérale du 29 novembre 2020 au sujet de l'initiative populaire «Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre», le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
- poursuivre les mesures prises afin de mettre fin aux placements de la Ville de Genève, notamment à travers la caisse de pension des employé-e-s de la Ville (CAP Prévoyance), dans le financement des producteurs de matériel de guerre (à savoir les entreprises dont plus de 5% du chiffre d'affaires annuel provient de la production de matériel de guerre);
- orienter davantage les placements de la Ville de Genève vers des placements durables, responsables et éthiques, et s'assurer d'un suivi quant à la mise en œuvre de cette décision;
- demander à ses représentant-e-s au sein des conseils d'administration des régies publiques de proposer à ces entités d'adopter la même politique en matière d'investissements.

Préconsultation

M. Valentin Dujoux (Ve). Les Verts ont déposé hier en urgence la motion M-1577 intitulée «Pour des investissements qui excluent l'armement», dont nous débattons ce soir. Elle est urgente, parce que c'est une réalité: notre argent participe aux guerres de ce monde. L'initiative populaire fédérale «Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre», sur laquelle la population suisse se prononcera dimanche prochain, le 29 novembre, a permis de mettre en lumière certaines pratiques et de faire naître un débat.

Oui, notre argent finance des conflits armés, notamment par le biais de caisses de pension. Oui, notre matériel suisse se retrouve sur des terrains en guerre. Ce fut le cas au Tchad en 2008, puis en Libye et en Syrie en 2018. Cet investissement produit des dégâts multiples: d'abord, il entretient un commerce de la violence, un commerce qui tue; ensuite, il participe au traumatisme et au déplacement des populations – notamment civiles. De plus, en ce 25 novembre, il convient de rappeler que les femmes sont victimes de violences sexuelles, physiques et psychiques dues à des conflits armés. Victimes, elles sont aussi des survivantes. Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a indiqué qu'en 2018 les conflits armés ont entraîné le déplacement de 70 millions de personnes; c'est autant de personnes réfugiées, demandeuses d'asile ou déplacées internes qui sont déracinées.

¹ CAP Prévoyance, «Règlement de placement de la CAP», <https://www.cap-prevoyance.ch/wp-content/uploads/2018/05/R%C3%A8glement-placement-2018-01-01-ID-409.pdf>, p. 18

Enfin, les conflits armés et les guerres dans ce monde participent aux atteintes graves à l'environnement. A ce titre, une journée internationale pour la prévention de l'exploitation de l'environnement en temps de guerre aura lieu le 6 novembre prochain.

La motion M-1577 dont nous débattons ce soir ne vise pas uniquement à critiquer le financement de l'armement, mais aussi à aller plus loin. Il nous faut investir dans les fonds durables. C'est une tendance croissante qui doit être accompagnée, d'autant plus que les fonds durables sont moins volatils et moins soumis aux aléas économiques que les autres. C'est un fait: la place financière représente un grand levier d'action, notamment en faveur du climat. Les accords de Paris l'ont démontré en décembre 2015 – accords de Paris qui ont été ratifiés par notre pays en 2017.

Pourquoi discuter de cette motion au Conseil municipal? Parce que Genève, en tant que ville humanitaire, se doit d'être exemplaire. Notre héritage pacifique et notre héritage humanitaire ne peuvent être sacrifiés ou salis par des investissements mal placés. M. Alfonso Gomez l'a dit hier lors de la session des questions orales: la Ville de Genève fait sa part, elle a adopté la position que nous défendons ici. La motion M-1577 vise à poursuivre les efforts dans ce sens, notamment à travers la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève (CAP) – sa dénomination officielle est désormais CAP Prévoyance – où le Conseil administratif est représenté.

La Ville de Genève fait des efforts, il nous faut les poursuivre. C'est là tout le sens de notre motion. Ce n'est donc pas un texte symbolique, mais bien l'expression d'une volonté politique en faveur d'investissements durables, responsables et éthiques. Afin de creuser cette question, nous demandons le renvoi de la motion M-1577 en commission. Il y va de notre exemplarité et de notre responsabilité envers les populations et les générations, qu'elles soient actuelles ou futures, d'ici ou d'ailleurs. (*Applaudissements et brouhaha.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous demanderai un peu de silence. Nous sommes bientôt au bout de nos peines!

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 41 oui contre 20 non (1 abstention).

La présidente. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre des Vertes et du Parti démocrate-chrétien qui demande le débat accéléré sur cet objet. Je la mets aux voix.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 52 oui contre 7 non (1 abstention).

M. Ahmed Jama (S). Chaque année, des dizaines de milliers de personnes meurent dans les guerres et les conflits armés; des millions de personnes sont blessées, traumatisées et contraintes de fuir. L'initiative contre le financement des producteurs de matériel de guerre va obliger les organismes gérant des fonds de prévoyance à revoir en détail leur portefeuille d'investissements. Le capital financier contribue à alimenter les conflits armés dans le monde entier, ce qui va à l'encontre de l'engagement de la Suisse – et plus particulièrement de Genève – en faveur de l'action humanitaire.

Il est temps qu'on arrête les contradictions! D'un côté, on promeut la paix dans le monde; de l'autre, on vend des armes et on finance les producteurs de matériel de guerre. La Suisse a fait de la politique des bons offices, de la représentation diplomatique de pays en guerre, de l'installation sur son sol d'organisations internationales et de la mise sur pied de conférences et de pourparlers de paix une marque de fabrique. Elle se prévaut d'un label de valeur éthique. Nous devons faire le pas, en Ville de Genève, pour une Suisse plus en phase avec ses valeurs. Genève ne sera pas la première à faire ce pas: la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne a elle aussi préféré prendre les devants.

La motion M-1577 arrive au bon moment et nous devons, en tant que Conseil municipal de la Ville de Genève, apporter notre contribution à un monde plus pacifique. Le Parti socialiste aurait aimé qu'on vote cette motion sur le siège, mais nous suivrons les Verts pour la renvoyer à la commission des finances.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Pour ma part, je suis assez interloqué par le dépôt de la motion M-1577, pour la simple et bonne raison que l'ancienne magistrate Sandrine Salerno avait déjà traité ce problème. Il a été question ici de CAP Prévoyance, la caisse de pension du personnel de la Ville, or M^{me} Salerno y avait déjà fait la purge de ces investissements dits honteux. Il me semble aussi que le magistrat Gomez a tenu hier exactement les mêmes propos, selon lesquels la CAP n'avait plus de fonds litigieux – excepté un, mais cela a été immédiatement corrigé. Par conséquent, je me demande quelle est la pertinence de cette motion maintenant, sachant que le travail est fait.

Certes, je sais que nous sommes à la veille de votations fédérales sur cette problématique et qu'il fallait donc bien en parler ce soir... Cela, je veux bien l'admettre. Mais comment traiter encore davantage des affaires de la Ville et de CAP Prévoyance en particulier, en la matière, puisque c'est là notre champ d'action? Tout a déjà été fait au sein de la municipalité! Ne serait-il donc pas pertinent que les auteurs de cette motion la retirent en remerciant le Conseil administratif et en le félicitant pour son travail? Je parle ici du Conseil

administratif précédent et du Conseil administratif actuel. Il suffit de lui donner un blanc-seing pour qu'il puisse continuer comme il l'a fait jusqu'à présent, avec diligence et honnêteté.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Le Parti libéral-radical votera contre la motion M-1577, d'abord parce que nous estimons qu'elle représente en quelque sorte une confiscation de la volonté populaire. Ce sujet sera voté le 29 novembre prochain à l'échelle fédérale; on ne voit pas pourquoi la gauche se précipite pour faire un règlement spécifiquement destiné à la Ville de Genève! Mesdames et Messieurs les motionnaires, vous pourriez peut-être attendre le vote qui aura lieu à la fin de cette semaine pour voir quelle est la volonté populaire!

Ensuite, les grandes banques sur la place genevoise font déjà souvent des investissements durables fondés sur des préoccupations environnementales. On serait quand même étonnés que la Ville de Genève, qui est gouvernée depuis des dizaines d'années par la gauche, n'ait pas fait en sorte que l'armement ne soit pas prioritaire dans les investissements de son fonds de prévoyance!

J'ai encore juste un élément à ajouter: cette forme de motion, de plus en plus fréquente, est absolument irrecevable. Une motion doit être pratique, accessible et claire. On ne doit pas avoir affaire à des thèses de doctorat, avec des liens permettant d'accéder à des documents qui sont de véritables pavés! Je pense qu'il faudrait un peu raison garder, sur ce plan. Cessez de vous prendre pour de grands intellectuels, Mesdames et Messieurs les motionnaires! On gère ici les affaires de la Ville! (*Brouhaha.*)

La présidente. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, si ça ne vous intéresse plus, vous pouvez passer dans la salle d'à côté!

M^{me} Maryelle Budry (EàG). Je voulais rappeler que, en automne 2003, la ville de Genève était parsemée d'affiches proclamant fièrement «Genève ville de paix, non à la guerre!» En ce 1^{er} décembre 2003, on signait des accords de Genève qui auraient dû régler le conflit israélo-palestinien et amener la paix au Proche-Orient. Il y a exactement cent ans, en novembre 1920, Genève était nommée ville de paix par la première assemblée de la Société des Nations, qui se tenait dans la salle de la Réformation. Tous les chefs d'Etat présents saluaient le discours pacifiste et humaniste du président de la Confédération, Giuseppe Motta. Le soir, la population genevoise festoyait dans les rues. L'expression «esprit de Genève», qui consiste à ne jamais renoncer à une cause humaine,

aussi difficile soit-elle, perdue. Depuis, Genève a accueilli bien des conférences destinées à négocier la paix.

La motion M-1577, qui demande que la Ville de Genève mette fin à tous les placements de nos caisses de pension dans des entreprises d'armement et ne choisisse que des investissements responsables, durables et éthiques arrive à point nommé, puisque nous allons voter dimanche pour une initiative fédérale allant dans le même sens. Pour l'instant, les sondages sur l'issue de ce vote nous sont favorables. Mais quel qu'en soit le résultat dans le reste de la Suisse, nous voudrions que Genève continue à assumer son titre de ville de paix et contribue un tant soit peu à la paix dans le monde en renonçant à des investissements dans les armements de guerre. Bien sûr que beaucoup de choses ont déjà été faites, mais il vaudrait la peine d'auditionner CAP Prévoyance à la commission des finances pour voir si tout cela a été bien fait. Pour cette raison, Ensemble à gauche propose le renvoi de la motion M-1577 à la commission des finances. (*Applaudissements.*)

La présidente. Je donne la parole à M. Valentin Dujoux. Je vous demanderai d'être bref, Monsieur le conseiller municipal, car il est 22 h 59. Merci!

M. Valentin Dujoux (Ve). L'intellectuel que je suis fera très court... Les Verts tiennent à saluer le travail qui a déjà été fait. Le but de la motion M-1577 est d'encourager la Ville à aller toujours plus loin dans cette direction, en faveur d'investissements qui soient durables et responsables. Voilà, je m'arrête là!

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des finances est accepté par 38 oui contre 24 non (2 abstentions).

8. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu les motions et le projet de délibération suivants:

- M-1578, de *M^{mes}* et *MM.* *Bénédicte Amsellem, Matthias Erhardt, Vincent Milliard, Charlotte Nicoulaz, Jacqueline Roiz, Valentin Dujoux, Leyma Milena Wisard Prado, Denis Ruysschaert, Olivier Gurtner, Brigitte Studer, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx, Maxime Provini, Patricia Richard, Sébastien Aeschbach, Ana Maria Barciela Villar, Uzma Khamis Vannini et Daniel Sormanni*: «Pour l'utilisation de bitume vert de couleurs claires»;
- M-1579, de *M^{mes}* et *MM.* *Yasmine Menétrey, François Bärtschi, Luc Barthassat, Amar Madani, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore et Daniel Sormanni*: «Soutenons nos jeunes en études qui ne trouvent pas de stage obligatoire de fin de scolarité»;
- M-1580, de *M^{mes}* et *MM.* *Yasmine Menétrey, François Bärtschi, Luc Barthassat, Amar Madani, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore et Daniel Sormanni*: «Favorisons le développement circulaire du tissu associatif et économique en Ville de Genève»;
- M-1581, de *M^{mes}* et *MM.* *Dorothée Marthaler Ghidoni, Christel Saura, Arnaud Moreillon, Salma Selle, Oriana Brücker, Ana Maria Barciela Villar, Amanda Ojalvo, Matthias Erhardt, Anne Carron, Marie-Agnès Bertinat, Dalya Mitri Davidshofer, Julie Frossard, Florence Kraft-Babel et Uzma Khamis Vannini*: «Addiction aux jeux d'argent en ligne en période de Covid-19»;
- M-1582, de *M^{mes}* et *MM.* *Rémy Burri, Alia Chaker Mangeat, Maxime Provini, Alain de Kalbermatten, Michèle Roullet, Vincent Schaller et Patricia Richard*: «Modification de la loi cantonale régissant la perception de la taxe professionnelle»;
- M-1583, de *M^{mes}* et *MM.* *Oriana Brücker, Ahmed Jama, Dorothée Marthaler Ghidoni, Arnaud Moreillon, Olivia Bessat-Gardet, Pierre-Yves Bosshard, Joëlle Bertossa, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer, Christel Saura, Pascal Holenweg, Roxane Aubry, Valentin Dujoux, Maryelle Budry, Olivier Gurtner, Anna Barseghian, Leyma Milena Wisard Prado, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron et Bénédicte Amsellem*: «Pour la mise en place d'un signe commémoratif dans l'espace public en mémoire du premier Village noir de Suisse romande, construit à Genève en 1896 à l'occasion de l'Exposition nationale suisse»;
- PRD-285, de *M^{mes}* et *MM.* *Luc Barthassat, François Bärtschi, Amar Madani, Danièle Magnin, Yasmine Menétrey, Daniel Dany Pastore et Daniel Sormanni*: «Pour des baux commerciaux solidaires et responsables».

9. Interpellations.

La présidente. Nous avons reçu l'interpellation orale suivante:

- IO-315, de *M. Rémy Burri*: «La Fondation Genève cité refuge mérite de la transparence!»

10. Questions écrites.

La présidente. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-573, de *M. Vincent Milliard*: «Potagers urbains/plantages urbains, où en est-on?»;
- QE-574, de *M. Vincent Milliard*: «Plan lumière de la Ville»;
- QE-575, de *M^{me} Léonore Baehler*: «Le platane vénérable de la place du Cirque est malade».

La présidente. Je vous donne rendez-vous le samedi 12 décembre pour le vote du budget 2021, Mesdames et Messieurs. Excellente soirée!

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	3792
2. Communications du Conseil administratif	3792
3. Communications du bureau du Conseil municipal	3792
4. Motion du 24 novembre 2020 de M ^{me} Marie-Agnès Bertinat: «Dès les premiers signes de violences...» (M-1576)	3792
5. Projet de délibération du 27 mars 2019 de M ^{mes} et MM. Jannick Frigenti Empana, Albane Schlechten, Martine Sumi, Maria Vittoria Romano, Ahmed Jama, Pascal Holenweg, Corinne Goehner-da Cruz, Maria Casares, Christiane Leuenberger-Ducret, François Mireval, Ulrich Jotterand, Régis de Battista, Sara Petraglio, Luis Vazquez, Olivier Gurtner, Taimoor Aliassi, Christina Kitsos, Emmanuel Deonna, Uzma Khamis Vannini, Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Laurence Corpataux et Marie-Pierre Theubet: «Sexisme et violences sexuelles: pas dans mon parlement!» (PRD-222)	3804
6. Projet de délibération du 24 novembre 2020 de M ^{mes} et MM. Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, François Bärtschi, Luc Barthassat, Amar Madani, Danièle Magnin et Daniel Dany Pastore: «Ouverture d'un crédit de 20 millions de francs destiné à financer la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) pour des aides à fonds perdus aux entreprises» (PRD-284)	3824
7. Motion du 24 novembre 2020 de M ^{mes} et MM. Valentin Dujoux, Matthias Erhardt, Denis Ruyschaert, Louise Trottet, Philippe de Rougemont, Anna Barseghian, Ana Barciela, Leyma Wisard Prado, Vincent Milliard, Jacqueline Roiz, Charlotte Nicoulaz, Maryelle Budry, Salma Selle, Olivia Bessat et Uzma Khamis Vannini: «Pour des investissements qui excluent l'armement» (M-1577).	3837
8. Propositions des conseillers municipaux	3843
9. Interpellations	3844

10. Questions écrites 3844

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Marie-Christine Cabussat